

# CONSEIL MUNICIPAL DE NEVERS

SÉANCE DU MARDI 3 FEVRIER 2026

COMPTE RENDU DES DÉBATS

## SOMMAIRE

<b>ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES.....</b>	<b>8</b>
2026-001 Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal .....	8
2026-002 Indemnités de fonction des élus – Actualisation du tableau récapitulatif.....	9
2026-003 Désignation des représentants du Conseil municipal au Syndicat mixte ouvert pour la restauration collective (SYM0) – Délibération modificative.....	9
2026-004 Approbation du règlement intérieur du Centre des archives intermédiaires.....	10
2026-005 Garantie d'emprunt HABELLIS – Garantie 50 % d'un prêt de 267 999 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'acquisition-amélioration de 3 logements collectifs rue François Mitterrand à Nevers.....	10
2026-006 Rénovation du groupe scolaire Jules Ferry – Approbation de l'opération et de ses modalités de financement	10
2026-007 Suppression et création d'emplois au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales – Conseiller en évolution professionnelle .....	14
2026-008 Suppression et création d'emplois au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales – Gestionnaire des ressources humaines .....	14
2026-009 Avenant n°1 à la convention de mutualisation des fonctions support Ville de Nevers / Centre Communal d'Action Sociale de Nevers .....	15
2026-010 Mise en vente de l'ensemble immobiliser situé 15 avenue Colbert à Nevers.....	15
2026-011 Vente d'une bande de terrain non-exploitée de la parcelle CO43 .....	15
2026-012 Acquisition de la parcelle AI 65 à Sermoise-sur-Loire .....	16
<b>ENVIRONNEMENT .....</b>	<b>17</b>
2026-013 Participation de la Ville de Nevers au capital de la SCIC Foncière agricole de la Nièvre et attribution d'une subvention de fonctionnement .....	17
2026-014 Convention d'occupation d'usage temporaire du domaine public communal pour l'embellissement floral des rues de Nevers par la pose de pots ou de jardinières .....	19
<b>URBANISME.....</b>	<b>20</b>
2026-015 Clôture de l'enquête publique et approbation de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme	20
2026-016 Convention de servitudes Enedis pour mise en place d'un réseau sur le domaine public de la ville de Nevers – Rue Simone Veil.....	24
2026-017 Convention de servitudes Enedis pour la mise en place d'un poste de transformation électrique sur le domaine public de la ville de Nevers (Place du Champ de Foire) .....	24
2026-018 Rétrocession par Nièvre Aménagement au profit de la Ville de Nevers des voiries et espaces publics du Parking de la Verrerie dans le cadre de la concession d'aménagement Opération 051 dite « ZAC Saint-Genest ».	24
<b>ATTRACTIVITE.....</b>	<b>24</b>
2026-019 Prix Stars et Métiers .....	24
2026-020 Attribution de subventions aux associations année 2026 – Complément à la délibération n°2025_DLB211	24
2026-021 Mise à disposition de matériel au Comité des Fêtes de Billy-Chevannes.....	28
2026-022 Mise à disposition de matériel à la commune de Fourchambault .....	28
2026-023 Mise à disposition de matériel à la commune de Pouilly-sur-Loire .....	28

<b>SECURITE</b> .....	<b>28</b>
2026-024      Approbation de la convention tripartite de coopération et de coordination sûreté entre Nevers Agglomération, la Ville de Nevers et la Sûreté Ferroviaire SNCF .....	28
<b>SANTE ET ACTION SOCIALE</b> .....	<b>30</b>
2026-025      Convention ARS-Ville de Nevers relative aux modalités d'exercice du contrôle administratif et technique des règles d'hygiène et de mise en sécurité sur le territoire de la ville de Nevers .....	30
2026-026      Evolution du dispositif du permis de louer sur la commune de Nevers et approbation de l'avenant n°1 à la convention avec Nevers Agglomération. ....	30
2026-027      Protocole de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour l'échange de données dans le cadre de l'autorisation préalable de mise en location à Nevers.....	33
<b>ENFANCE JEUNESSE</b> .....	<b>33</b>
2026-028      Séjours scolaires 2026 – Barème de la participation financière des familles .....	33
<b>CULTURE</b> .....	<b>33</b>
2026-029      Adoption du projet scientifique et culturel du musée de la faïence et des beaux-arts Frédéric Blandin de Nevers 33	33
2026-030      Partenariat entre la Ville de Nevers et l'association « Nevers, Cité Littéraire » dans le cadre du Salon du Livre, les 18 et 19 avril 2026 .....	34
2026-031      Partenariat avec la communauté de communes Les Bertranges dans le cadre de l'exposition autour des travaux du canal de dérivation de la Nièvre .....	34
2026-032      Approbation d'une convention d'autorisation d'apposition d'une plaque commémorative .....	34
Question.....	<b>35</b>

*La séance est ouverte à 18 h 30 sous la présidence de M. Denis Thuriot, Maire de Nevers.*

M. le Maire –

Chers collègues, bonsoir. Bonsoir à ceux qui nous suivent en direct sur *Facebook Live*. Bonsoir au public nombreux – ou presque. *A priori*, il s'agit du dernier Conseil municipal de ce mandat ; je conclurai donc sur quelques mots tout à l'heure.

Je voulais comme d'habitude faire part des pouvoirs. Daniel Devoise est d'astreinte, et, si jamais il était appelé, il donnerait son pouvoir à Bertrand Couturier. Chrystel Pitoun n'est pas encore arrivée ; jusqu'à son arrivée, pour des raisons professionnelles, elle donne pouvoir à Céline Morini. Mahamadou Sangaré, qui est à des obsèques, va nous rejoindre ; en attendant, il donne pouvoir à Christine Kronenberg. Laurent Pommier n'est pas arrivé : il donne pouvoir à Philippe Cordier le temps de son arrivée. Isabelle Kozmin a donné procuration à Guy Grafeuille. Guillaume Largeton, à qui nous pensons puisqu'il a subi une opération importante aujourd'hui, m'a donné pouvoir. Myriane Bertrand à Michel Suet, Laëtitia Sanvoisin à Jean-Luc Dechauffour, Sylvie Dupart-Muzerelle à Rose-Marie Gerbe. A ma connaissance, c'est tout. Pas d'autres procurations ?

Je vais proposer de désigner en secrétaire de séance Guy Grafeuille – dont c'est le dernier Conseil municipal puisqu'il ne se représente pas, mais ce n'est pas le seul –. J'évoquerai ce point en fin de Conseil. Je propose aussi de désigner, si elle en est d'accord, et vous aussi, Sandra Pardal, qui a vécu également un moment aussi douloureux de sa vie, et à qui évidemment nous pensons.

Avant que nous abordions les délibérations, je voulais rendre hommage à quelqu'un qui nous a quittés et qui travaillait à la Ville de Nevers ; comme je le ferai samedi, pour les élus communautaires, à Nevers Agglomération, pour un agent qui a disparu et l'autre qui a perdu sa fille.

Nous avons à regretter le décès de Carine Sanchez le 27 décembre 2025. Elle était employée, du 1<sup>er</sup> juin 1993 au 30 septembre 1993, à l'Office de Tourisme, le syndicat d'initiative à l'époque, dans le cadre d'un Contrat Emploi Solidarité (CES), et elle était secrétaire à l'accueil de l'Office de Tourisme. Elle est revenue ensuite à la Ville de Nevers du 7 mars au 1<sup>er</sup> avril 94, toujours en CES, au service petite enfance. Elle est revenue ensuite en CDD le 17 avril 2006 au service Education et Personnels des écoles en qualité d'agent des services techniques jusqu'au 31 mars 2007. Elle avait été nommée stagiaire le 1<sup>er</sup> avril 2007 dans les mêmes fonctions jusqu'au 1<sup>er</sup> septembre 2012. Elle est devenue ensuite agent de restauration scolaire au restaurant Guynemer puis à l'école Jules Ferry, et le 1<sup>er</sup> juillet 2023, elle est nommée au grade d'adjoint technique principal de 2<sup>ème</sup> classe. Elle était en maladie depuis la fin de l'année 2024, et son décès est malheureusement survenu le 27 décembre 2025.

Je voulais avoir une pensée pour sa famille, notamment sa maman Palma, à qui nous pensons ce soir et évidemment à Carine Sanchez, et je vous propose d'observer une minute de silence en sa mémoire.

*(Une minute de silence est observée.)*

Je vous remercie.

Je voulais revenir quelques instants sur les chiffres de l'INSEE, puisque nous avons reçu des personnes de l'INSEE y a quelques jours, ce qui nous a permis d'avoir un peu plus d'explications sur les chiffres qui, en général, sont communiqués au mois de décembre.

L'INSEE nous avait proposé éventuellement d'intervenir ; ils pensaient l'avoir fait lors d'un précédent Conseil municipal ou d'Agglomération. A ma connaissance, je ne les ai jamais vus venir nous donner des explications sur leur façon de dénombrer la population, qui n'est pas toujours aisée à comprendre. Je voulais donc revenir sur quelques explications.

Je me félicite quand même qu'il y ait des évolutions positives – on en avait besoin –, à la fois pour la Nièvre, mais aussi pour notre territoire et nos agglomérations. Ce que je voulais, c'est partager quelques constats par rapport à l'évolution notamment entre 2017 et 2023.

Entre 2012 et 2017, on a perdu 2 400 habitants, et, entre 2020 et 2023, on en a retrouvé 801 précisément en plus ; plus une centaine entre 2017 et 2020.

Qu'est-ce que ces chiffres révèlent ? Ce sont des constats que je donne objectivement, car je relaie ici l'échange que nous avons eu avec l'INSEE. Nous avons aussi comparé les chiffres par rapport à ceux de la Bourgogne Franche-Comté, et notamment par rapport à la Côte d'Or et à la Saône-et-Loire, qui sont plutôt des départements qui se développent, y compris grâce aux axes d'accessibilité.

On a une évolution positive des naissances qui est supérieure à la Bourgogne Franche-Comté depuis 2022. Cette évolution est vraiment nouvelle, alors qu'il y avait une baisse régulière depuis 2017.

Entre 2017 et 2023, la population des ménages à Nevers est en hausse, de 32 990 à 33 085, ce qui fait 85 habitants en plus. C'est donc entre 2017 et 2023, parce qu'entre 2017 et 2020 la hausse était très faible, mais au moins il n'y avait plus de baisse ; et depuis 2020 nous avons repris 801 habitants au comptage 2023 puisqu'il y a toujours trois ans d'écart plus l'année en cours, et l'INSEE, à partir de 2027, va réduire à deux ans d'écart, ce qui va nous permettre d'avoir une lisibilité un peu plus actualisée.

Les ménages en résidence principale sont passés de 79,34 % à 82,08 %, ce qui fait + 0,55 %, et on a effectivement une stabilité, voire même une petite dynamique, que l'on peut constater.

Sur l'évolution démographique par rapport au solde migratoire, il faut savoir qu'on a un solde migratoire qui est positif, et cette situation est relativement nouvelle par rapport à avant, où l'on perdait plus d'habitants qu'il n'en venait. La problématique est aussi la natalité, mais, la natalité, on la retrouve de façon générale en France, et dans beaucoup de pays. Mais, sur Nevers, on a aujourd'hui plus d'habitants qui arrivent, pour le dire concrètement, que d'habitants qui partent. Nous organisons deux fois des réunions en direction des nouveaux arrivants. Cela nous permet de voir qu'on a différentes typologies ; parfois des jeunes familles avec enfants, parfois des aînés qui reviennent, parce que l'un ou l'autre avait un contact avec le territoire, parce que parfois le sud, c'est trop chaud, ou que c'est trop cher.

Si nous regardons la cartographie à l'écran, Nevers était dans un secteur figuré en bleu sur la carte qui était un secteur négatif entre 2012 et 2017 puisqu'on enregistrait *grosso modo* - 0,8 % par an -. Aujourd'hui, Nevers est dans le secteur figuré en blanc sur la carte, et cela correspond à une stabilité, voire une légère augmentation, + 0,2 %. Cette évolution est encourageante, et elle dure depuis trois ans, en tout cas au comptage d'entre 2020 et 2023. Ce sont des constats qui sont là aussi positifs.

Sur le solde naturel, on peut constater qu'il est négatif, mais ce type de situation n'est pas une spécialité de la Nièvre.

On a une augmentation du nombre de résidences principales entre 2016 et 2022, puisqu'on est passé de 17 687 à 18 070. Ce qui nous aide aussi, quant au comptage, c'est la politique qu'on a essayé de mener au niveau des logements, et surtout des logements vacants, et des logements non habités, des immeubles non habités, puisque on a - 821 logements vacants grâce aux démolitions-déconstructions de logements qui n'étaient plus adaptés à la demande d'aujourd'hui. Je pense aux Bas Montôts, je pense aux Courlis, je pense au Banlay évidemment qui connaît une grande mue. Il y a + 188 résidences secondaires, ce qui est intéressant aussi parce que cela montre que des personnes extérieures s'intéressent à notre ville, notamment pour sa qualité de vie.

Ainsi, si je résume, depuis 2016, on a une baisse des logements vacants. Le nombre de logements vacants est passé de 1 301 en 1968 à 3 476 en 2011, à 4 102 en 2016, et nous connaissons une baisse notable, voire une des plus grandes de la région puisque nous sommes redescendus quasiment à 1 000 de moins, à 3 281. Et ça, c'est aussi assez révélateur de la typologie maintenant de l'évolution, même s'il nous reste beaucoup trop de logements vacants encore en centre-ville, et qu'il faut encourager par la politique du permis de louer, que nous avons votée tous ensemble, par la politique d'OPAH RU. Cette politique OPAH RU pourrait marcher plus ; souvenez-vous,

on a réduit le budget à l'Agglomération, alors qu'on l'avait, faute de suffisamment de demandes. Il faut donc espérer que tous ces dispositifs nous aident.

Sur l'évolution de la population sur l'agglomération, on a à peu près une stabilité ; on a - 0,9 % pour la Nièvre malheureusement. On a à peu près 33 % de plus de 65 ans, et pour le département, c'est 35 % à peu près. L'INSEE relève une proportion plus importante de jeunes de 15 à 29 ans – et cela aussi c'est nouveau – qu'au niveau régional grâce à la population estudiantine, mais pas seulement parce que toute la population estudiantine n'est pas forcément recensée à Nevers, dans la mesure où ils peuvent venir d'ailleurs, avec Parcours Sup.

En fait, ces éléments nous permettent d'avoir une moyenne d'âge plus basse, plus d'étudiants en moyenne que sur la région Bourgogne Franche-Comté, et donc nous avons un rajeunissement qui fait qu'on rééquilibre par rapport aux seniors, ceci par rapport à nos jeunes, et cette situation est liée aux formations étudiantes, ce qui nous permet de garder évidemment plus de jeunes. Il y a une proportion d'hommes supérieure à celles des femmes par rapport aux formations étudiantes que nous proposons, mais que nous allons essayer de rééquilibrer par de nouvelles filières qui peuvent arriver dans les années à venir.

Je voulais donc partager un peu tous ces chiffres-là. Je ne dis pas que le pari est gagné, et je pense qu'il faut être toujours humbles par rapport à cela, mais je pense qu'il y a quelques années, on avait essayé d'endiguer une baisse qui était constante, qui était parfois de 1 000 habitants par an sur Nevers, ce qui était complètement excessif. Aujourd'hui, et je ne prétends pas qu'il n'y a que le maire qui contribue à cela, mais la politique de rénovation de la ville n'y est pas étrangère forcément ; on voit que Nevers prend un nouvel attrait, prend la population, prend de la population plus jeune aussi. Tout cela est encourageant pour la suite ; je l'espère en tout cas, pour notre ville, pour aussi ses ressources.

Voilà, je ne sais pas si vous avez des questions, dans la mesure de ce que je pourrais vous répondre puisque l'INSEE n'a pas pu venir, mais je voulais commenter ces chiffres, qui ont changé quand même l'habitude de Nevers malheureusement.

S'il n'y a pas d'interventions, je vais enchaîner sur l'ordre du jour.

Je vais passer la parole à Monsieur Dechauffour, Président du groupe Nevers à venir.

M. Dechauffour – Bonjour, Monsieur le Maire. Merci. Bonjour à tous et à toutes. Pour le groupe majoritaire Nevers à venir, nous allons porter aux débats les délibérations suivantes : 1, 3, 6, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 20, 24, 26, 29 et 32.

M. le Maire – François Diot.

M. Diot – A cette liste nous avons simplement une décision du maire, la décision n°289, avec deux ou trois précisions à demander, et puis nous aurons une question orale en fin de Conseil.

M. le Maire – Entendu.

Je vous propose que nous votions les comptes rendus des réunions précédentes. Tout d'abord, celui du 25 novembre 2025. Avez-vous des questions ou des remarques ? Avez-vous des voix contre ? Ou des abstentions ? Merci. Nous le votons à l'unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

Pour le compte rendu de la réunion du 16 décembre 2025, avez-vous des questions ou des remarques ? Avez-vous des voix contre ? Des abstentions ? Merci. Nous le votons à l'unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

***Adopté à l'unanimité.***

Je vous propose que nous votions, sauf si l'un d'entre vous n'en était pas d'accord, sans débat les délibérations qui n'ont pas été citées par les groupes.

2026-002 (2) - Indemnités de fonction des élus – Actualisation du tableau.

***Adopté à l'unanimité.***

2026- 004 (4) - Approbation du règlement intérieur des archives intermédiaires.

***Adopté à l'unanimité.***

2026-005 (5) - Garantie d'emprunt Habellis – Garantie 50 % d'un prêt de 267 999 € auprès de la Caisse des dépôts pour l'acquisition-amélioration de 3 logements collectifs rue François Mitterrand à Nevers.

***Adopté à l'unanimité.***

2026-007 (07) - Suppression et création d'emplois au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales – Conseiller en évolution professionnelle. C'est un conseiller en évolution professionnelle.

***Adopté à l'unanimité.***

2026-008 (8) - Suppression et création d'emplois au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales – Gestionnaire en ressources humaines.

***Adopté à l'unanimité.***

2026-009 (9) - Avenant n°1 à la convention de mutualisation des fonctions support entre la Ville et le Centre Communal d'Action Sociale.

***Adopté à l'unanimité.***

2026-016 (16) - Convention de servitudes ENEDIS et la mise en place d'un réseau sur le domaine public de la ville de Nevers, rue Simone Veil.

Adopté à l'unanimité.

2026-017 (17) - Convention de service ENEDIS pour la mise en place d'un poste de transformation électrique sur le domaine public de la ville de Nevers, place du champ de foire.

***Adopté à l'unanimité.***

2026-018 (18) - Rétrocession par Nièvre Aménagement au profit de la Ville de Nevers des voiries et espaces publics du parking de la Verrerie dans le cadre de la concession d'aménagement Opération 051 dite « ZAC Saint-Genest ».

***Adopté à l'unanimité.***

2026-019 (19) - Prix Stars et Métiers – Année 2026.

***Adopté à l'unanimité.***

2026-021 (21) - Mise à disposition de matériel auprès du Comité des Fêtes de Billy-Chevannes.

***Adopté à l'unanimité.***

2026-022 (22) - Mise à disposition de matériel auprès de la commune de Fourchambault.

***Adopté à l'unanimité.***

2026-023 (23) - Mise à disposition de matériel de la commune de Pouilly-sur-Loire.

Il s'agit de barrières pour le passage du Paris-Nice. J'avais eu mon collègue de Pouilly-sur-Loire au téléphone ; nous essayons d'être aidants sur l'ensemble du département quand nous le pouvons.

***Adopté à l'unanimité.***

2026-025 (25) - Convention ARS-Ville de Nevers relative aux modalités d'exercice de contrôle administratif et technique des règles d'hygiène et de mise en sécurité sur le territoire de Nevers.

***Adopté à l'unanimité.***

Je précise que j'ai mis, pour les élus communautaires, le contrat local de santé éventuellement au vote samedi, mais que j'attends – la préfète en train de nous accompagner sur ces demandes – des réponses qui soient positives pour nos demandes en matière de santé de l'ARS que nous n'avons toujours pas. On a avancé, on en a une sur les trois autres, en plus de l'agrandissement des urgences.

2026-027 (27) - Protocole de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Nièvre (CAF) pour l'échange de données dans le cadre de l'autorisation préalable de mise en location à Nevers.

***Adopté à l'unanimité. Mme Kronenberg ne prenant pas part au vote.***

2026-028 (28) - Séjours scolaires 2026 – Barème de la participation financière des familles.

***Adopté à l'unanimité. Mme Kronenberg ne prenant pas part au vote.***

2026-030 (30) - Participation de la ville de Nevers et l'association « Nevers, cité littéraire » dans le cadre du Salon du Livre, les 18 et 19 avril 2026.

***Adopté à l'unanimité.***

2026-031 (31) - Partenariat avec la communauté de communes Les Bertranges dans le cadre de l'exposition autour des travaux du canal de dérivation de la Nièvre.

***Adopté à l'unanimité.***

## ACCOMPAGNEMENT DES POLITIQUES PUBLIQUES

### 2026-001

### Décisions prises par le Maire par délégation du Conseil municipal

- M. le Maire – Nous allons en venir aux décisions prises par le maire. Je vous écoute sur vos questions.
- Mme Gerbe – Bonsoir à tous. La question porte sur la décision du maire n°289. Nous avons posé une question en commission sur la requalification de la piscine des Bords de Loire, pour un montant total de 503 000 €, en vue de savoir ce qui sera fait. Nous n'avons pas eu de réponse précise, et le président de la commission nous a précisé que nous aurions les informations en séance.
- M. le Maire – Michel Suet va vous répondre. Nous avons aussi prévu de vous projeter un avant-projet.
- M. Suet – Je vais vous rappeler les sommes, car tout n'était pas marqué dans la décision. Avant de refaire, il faut déconstruire, et la déconstruction avait coûté 543 632 €. A la suite de cela, les sommes sont les suivantes :
- Clôtures : 93 856,80 €
  - Voirie et réseaux divers : 318 988,50 €
  - Espaces verts : 70 728,16 €
  - Vidéo protection : 19 733,10 €.
- ce qui fait un total de travaux de 503 306,56 €.
- Pour la rénovation de la salle, il faut compter aussi les sommes suivantes :
- . menuiserie : 61 292 €

. isolation : 39 429 €  
. bardage métallique : 134 452 €  
. étanchéité : 34 000 €  
. faux plafond : 5 546 €  
. peinture : 13 973 €  
. électricité : 9 601 €.

En ajoutant le coût de la salle, ce que je viens de vous donner, soit 298 350 €, cela fait donc pour l'instant un investissement total sur l'emplacement de 801 656 €. La décision ne comprenait pas ce détail, et je vous l'ai donné là. Ainsi, cela représente donc quasiment un investissement sur les Bords de Loire de 802 000 € pour remplacer l'ancienne piscine.

M. le Maire – C'est un projet que nous avons décidé de phaser, comme vous le savez, et il faut aussi que nous ayons les budgets. J'en profite pour dire de façon très neutre dans le cadre des élections municipales que la salle des bords de Loire, qui n'a pas de nom, est mise à disposition gracieusement des différents candidats. Je dis cela, parce que, souvent, les gens, ignorent cette salle. Cette salle des Bords de Loire est donc terminée ; elle est à disposition.

Madame Gerbe, est-ce que cela vous convient, comme réponse ? Est-ce que cela vous éclaire ?

Mme Gerbe – Oui, mais la question était : « Pour faire quoi ? ». On nous a parlé de jeux d'extérieur.

M. le Maire – Nous avons essayé de garder les cours de tennis, et de les rénover. Il y avait la création d'un terrain de beach-volley, de sports extérieurs, la rénovation de la salle actuelle, plus polyvalente, la création, après réflexion associant les habitants, d'un futur lieu de rencontre qui peut être culturel, citoyen ; et puis l'occupation d'une partie de la parcelle par Acroballe Circus. Je me rappelle que, le temps qu'on réalise le site qui leur permettrait aussi de l'occuper en partie, on avait dit qu'on les autoriserait à installer un chapiteau. Comme vous le savez, quand on n'a pas tout l'argent tout de suite, on phase ; et donc c'est un projet qui sera dans le temps.

Comme nous nous y étions engagés, à partir du moment où il y a un équipement qui ferme, il faut le remplacer, *a fortiori* dans un quartier politique de la ville. Il y a aussi du fitness avec des agrès extérieurs que nous allons proposer. Il y en a déjà un peu sur l'espace Mendès-France ; mais vous savez que c'est un site pollué, et qu'on ne peut pas faire ce qu'on veut non plus dessus, mais des barres de pont, des abdos inclinés, etc. Nous allons essayer d'en faire pour tous les goûts, pour tous les âges, pour toutes les pratiques, en tout cas, au maximum.

Y avait-il d'autres décisions prises par le maire sur lesquelles vous souhaitiez poser des questions ? C'est bon ? Parfait.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2026-002**

**Indemnités de fonction des élus – Actualisation du tableau récapitulatif**

*Adopté à l'unanimité.*

**2026-003**

**Désignation des représentants du Conseil municipal au Syndicat mixte ouvert pour la restauration collective (SYM0) – Délibération modificative**

M. le Maire – Je vais aborder la délibération n°3, qui concerne les désignations de représentants au sein du Syndicat mixte ouvert pour la restauration collective (SYM0). Suite à la démission de Mme Boujlilat, nous devons proposer la désignation de membres du comité syndical. Les propositions sont les suivantes :

- Titulaires : Chrystel Pitoun, Yannick Chartier, Martine Mazoyer
- Suppléants : Guillaume Langeron, Françoise Hervet, Jean-Luc Dechauffour.

Y a-t-il des questions ? Je vous propose, pour le temps qu'il reste jusqu'à la fin de ce mandat, de voter en faveur des noms que je vous ai cités. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? C'est adopté à l'unanimité. Je vous en remercie.

*Opposition : 0*  
*Abstention : 0*  
*Adopté à l'unanimité.*

**2026-004**      **Approbation du règlement intérieur du Centre des archives intermédiaires**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2026-005**      **Garantie d'emprunt HABELLIS – Garantie 50 % d'un prêt de 267 999 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations pour l'acquisition-amélioration de 3 logements collectifs rue François Mitterrand à Nevers**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2026-006**      **Rénovation du groupe scolaire Jules Ferry – Approbation de l'opération et de ses modalités de financement**

M. le Maire – Je vous propose ensuite d'évoquer, par le biais de Monsieur l'adjoint aux finances et au budget, Michel Suet (parce qu'il y a quand même une grosse partie financière, mais chaque élu pourrait s'exprimer évidemment), un gros morceau qui est la rénovation du groupe scolaire Jules Ferry. L'objet ce soir est d'approuver l'opération et ses modalités de financement. Je crois qu'il y a peut-être une projection aussi du projet, qui se dessine, et qui est encore à affiner. Michel Suet.

M. Suet – Merci. Comme vous le savez, nous avons lancé la programmation pour la rénovation de l'école Jules Ferry. Sur l'année 2025, nous avons engagé 73 333 €.

En 2026, nous prévoyons d'engager 2 425 000 €, et nous devrions avoir une subvention DSIL pour cette partie-là à hauteur de 12 %, soit 291 000 €.

En 2027, nous allons engager 3 891 666 €, et là nous aurions une recette DSIL à hauteur de 467 000 €, soit 12 %.

En 2028, on prévoit 2 226 666 €, avec une recette de 267 200 €, provenant de la DSIL qui représenterait 12 %.

Cela ferait un total de dépenses tout compris sur tout le projet de 8 616 666 € HT, soit 10 340 000 € TTC, financé par

- la DSIL (dotation de soutien l'investissement local) 2026-2027-2028 à hauteur de 1 025 200 €
- le FEDER, au titre de « bâtiments exemplaires » : 875 250 €
- la Région : 200 000 €,

et un apport substantiel de la Ville de Nevers à hauteur de 6 616 000 €, ce qui fait donc un apport de pratiquement 77 %.

Le groupe aura 4 maternelles, 7 classes élémentaires, une classe spécialisée, un espace RASED (réseau d'aide spécialisé aux enfants aux élèves en difficulté), ce qui fait un total environ de 190 enfants plus 25 adultes.

Le projet s'étalera sur une surface utile de 2 500 m<sup>2</sup>.

Vous pouvez voir à l'écran des diapositives présentant l'emplacement, les entrées, la cour, des propositions d'ambiance intérieure. Il s'agit de l'avant-projet sommaire. Tout n'est pas encore vraiment défini, mais globalement vous avez une vue relativement avancée du projet.

Bien sûr, quand le projet sera vraiment finalisé, il y aura une présentation, je suppose, au nouveau Conseil municipal, puisque celui-là ne sera plus là.

Monsieur le Maire – Y a-t-il des questions, ou des interventions ? Jimmy Derouault.

M. Derouault – Bonsoir, Monsieur le Maire. Bonsoir à toutes et à tous.

Cette délibération concerne le financement des travaux de rénovation de l'école Jules Ferry, pour un montant que vous venez de présenter et que vous planifiez autour de 8,5 M€ HT. C'est beaucoup, et nous pouvons donc espérer avoir une belle école, et qui réponde aux attentes de modernisation, de performance énergétique, d'amélioration du cadre de vie pour les élèves et pour ceux qui y travaillent.

Je voudrais revenir sur une question qui a été soulevée en commission, et sur laquelle je souhaite revenir. Dans le règlement du concours de maîtrise d'œuvre pour la future école du Banlay, il est écrit que la part de l'enveloppe financière prévisionnelle affectée aux travaux serait autour de 8,5 M€, alors que cette nouvelle école devrait compter le double de classes que celle de Jules Ferry ; il y aura quatre classes spécialisées là-bas, un espace passerelle en plus. Je n'arrive pas à comprendre comment cela peut être le même montant, sachant que ce sont des écoles de type Pailleron toutes les deux, en tout cas avec les mêmes principes architecturaux. On nous a dit en commission qu'en fait cela coûterait entre 12 et 13 millions, l'école du Banlay.

Pourriez-vous m'expliquer ce delta entre le coût annoncé dans le règlement du concours et celui donné en commission ? Même si c'est ce montant-là, et même si c'est élevé, je suis quand même surpris de la différence entre les montants des deux projets. Qu'est-ce qui peut justifier que les travaux à l'école Jules Ferry soient estimés si élevés ?

M. le Maire – Michel Suet, puis je compléterai.

M. Suet – Je vais vous répondre par rapport au prix. Vous faites référence à 8 500 000 € HT, que vous avez vu. Ce chiffre correspond au montant des travaux, qui est mentionné dans le marché de la commande publique. C'est le montant des commandes tel qu'il est estimé et qui s'adresse aux entreprises qui vont postuler.

Si on prend la totalité, le projet fait plutôt 11 750 000 € HT, ce qui fait un projet TTC de 14 100 000 €. En effet, au montant que je vous ai indiqué, il faut rajouter les études et diagnostics préalables (180 000 €), les études de maîtrise d'œuvre (1 400 000 €), les prestations intellectuelles (50 000 €). Les travaux, avec quelques aléas, peuvent être chiffrés à 9 700 000 €. Il y a des frais connexes, des relogements provisoires, des déménagements, etc., que l'on évalue à 400 000 €. C'est une école nettement plus importante puisque, comme vous l'avez dit, il y aurait 7 maternelles, 12 élémentaires, une classe mixte et quatre classes spécialisées. Il y aurait également un espace passerelle intégré à l'équipement, un espace pour le réseau d'aide spécialisé aux élèves en difficulté (RASED). Il y aurait un total d'environ 450 enfants, contre 190 sur l'autre école, plus 75 adultes.

Le projet s'étalerait sur environ 3 300 m<sup>2</sup> de surface utile, et sur 3 500 m<sup>2</sup> à peu près pour les espaces extérieurs. C'est une école nettement plus importante au niveau de cette école augmentée, et le montant est également nettement plus important puisqu'en TTC on est à 14 100 000 €, alors que, pour l'école Jules Ferry, on estime qu'on va être autour de 10 500 000 €, en arrondissant. Il y a donc quand même une différence substantielle.

M. le Maire – J'ajouterais, Monsieur Derouault, et je vais rester urbain pour ce dernier Conseil municipal, que, quand vous dites que c'est cher, c'est cher parce qu'on a trop attendu pour les refaire. Je sais que vous n'allez pas aimer ce que je vais vous dire, mais une école Pailleron, ce n'est pas en 2026 qu'il faut la refaire, ce n'est pas en 2014 non plus ; c'était bien avant, et ça aurait coûté bien moins cher. Alors, évidemment, les enseignants sont ravis, les parents d'élèves aussi. Je rappelle qu'avant 2014, on mettait 200 000 à 300 000 € d'entretien pour les 29 écoles de Nevers. Depuis quelques années, nous mettons entre 500 000 et 600 000 € pour toutes les écoles, sur 25 écoles. Vous voyez donc le budget que nous consacrons aux conditions d'éducation. Oui, c'est cher. C'est même très cher.

Après, il est compliqué de comparer des écoles très différentes, avec l'école Guynemer qui va augmenter et qui n'a pas la même structure de départ. Je voulais préciser aussi que nous sommes allés chercher du Fonds Vert, des fonds de l'État, notamment pour les études de l'école Jules Ferry, ce qui nous a permis de diminuer un peu la note. Sachez en tout cas qu'une Ville peut n'être pas du tout aidée, et qu'elle doit autofinancer les écoles. C'est ainsi en France ; ce n'est pas le cas dans beaucoup d'autres pays. Ce n'est pas de gaité de cœur que nous dépensons ces montants-là qui sont considérables, mais c'est une nécessité, et je pense que vous serez d'accord pour dire avec moi que l'éducation, elle passe par la qualité qui est donnée par les enseignants, mais elle passe aussi par les conditions pour les enseignants et les enfants d'apprentissage. Et aujourd'hui, ce n'était plus possible de rester, en tout cas pour l'école Jules Ferry, dans l'état dans lequel elle se trouvait.

Je précise que les préfabriqués de la maternelle seront déconstruits, et que ce sont des terrains qu'éventuellement nous ne nous interdisons pas de commercialiser à terme pour remettre de l'habitat aussi, puisqu'on a déjà un grand terrain et un gymnase qu'on va rénover sur Jules Ferry. Heureusement, le gymnase est en bon état. Il suffit de leur mettre un coup de propre, ce qu'on fera à terme. Sur l'école augmentée, vous savez qu'elle va entraîner aussi, et c'était une demande des parents du quartier, la suppression de l'école Blaise Pascal. L'idée, et je l'ai toujours dit, ce n'est pas de faire une « école usine », mais c'est de faire une école qui soit grande mais qui soit compartimentée, et qui puisse aussi différencier entre les âges des enfants, sans forcément faire de coupure absolue.

C'est donc un bel enjeu aussi que nous nous sommes assigné, mais effectivement avec des fonds importants pour les deux, mais ce sont les coûts d'aujourd'hui qui nécessitent ces sommes-là ; ce n'est pas du luxe, comme on dit.

Jimmy Derouault.

M. Derouault – Je vais rester urbain aussi, Monsieur le Maire ; ce n'est pas le fait que ce soit cher que je déplore, c'est la différence entre les deux que je voulais essayer de comprendre. Entre 10 M€ et 14 M€ pour une école qui sera le double de l'autre, on pourrait se dire que le delta devrait être plus grand. C'est donc une explication que je n'ai pas sur les raisons pour lesquelles le montant pour l'école Jules Ferry est plus élevé que la somme portant sur les travaux de l'école augmentée.

M. le Maire – C'est parce que la structure n'est pas la même. C'est une structure d'un autre temps qui nécessite plus de travaux structurels que pour l'école Guynemer, et parce que j'ai participé avec Michel Suet à la dernière négociation, c'est peut-être aussi qu'on est au Banlay ; on peut voir ça comme ça.

M. Derouault – On peut penser que c'est ça, oui.

M. le Maire – Vous pensez que c'est quoi ?

M. Derouault – A l'école augmentée, on construit quand même un nouveau bâtiment aussi.

M. le Maire – Oui, mais ce qu'on conserve est en meilleur état que l'école Pailleron. Je comprends que vous posiez la question, mais, encore une fois, c'est très compliqué de comparer deux constructions qui ne sont pas du tout de la même façon à rénover, voire à reconstruire.

M. Derouault – Je préfère cette réponse-là à la première.

M. le Maire – On ne va pas travailler à l'économie pour les enfants, mais on est rigoureux sur les budgets, et ce sont les coûts aujourd'hui.

Michel Suet, puis Chrystel Pitoun après.

M. Suet – Sur le prochain, ce sera deux écoles. A ma connaissance, il n'y a pas beaucoup de villes de 33 000 habitants qui sont capables de construire deux écoles, ce qui fait un investissement global quand même de 24 M€ TTC. 24 M€ sur deux écoles sur le prochain mandat, c'est quand même significatif, et ça démontre que nous en avons fait une priorité.

J'en profite, d'ailleurs, pour le dire, et je passe ce message, mais c'est vrai, et j'en suis content, parce que ce sera les chiffres de l'année 2025, et il est normal que je vous en délivre un peu la primeur, puisque, finalement, c'est vous et moi qui avons vécu cette année 2025 ; on va présenter le compte administratif sans doute au mois d'avril prochain. Ce sera d'autres élus. Je vous annonce donc que nous avons une épargne de gestion d'à peu près 9 350 000 €, ce qui est quand même un beau résultat ; une épargne brute de 8 300 000 € ; une épargne nette de 2 480 000 €. J'aurais volontiers signé au début pour arriver à ce montant-là. L'encours de dette est de 44,8 M€. Il était au départ de 45 M€ quand nous sommes arrivés. On a eu un point haut pratiquement de 50 M€, exactement 49,9 M€, pour retomber à 44,8 M€. Il y a bien sûr des annuités qui sont là et qu'il faut payer, à hauteur de 6 M€. Cela nous fait une capacité de désendettement de 5,4 années.

J'en profite pour le dire, et je ne vous cache pas que c'est une certaine satisfaction pour tout notre groupe. J'estime que la gestion a été bien faite, notamment en termes de ressources humaines, puisqu'on a gagné 1,2 M€, par rapport à ce qui a été prévu aux ressources humaines ; c'est ce qui nous permet d'arriver à un résultat net comme ça. Voilà, ça dément un petit peu ce que j'entends ici et là.

M. le Maire – Cela dément les rumeurs, Monsieur Suet, mais les rumeurs, ça ne fait pas un programme politique.

Prenons l'exemple de l'école André Cloix, c'est 1,5 M€ qu'il nous a fallu mettre pour rénover la structure. Pourquoi ? Parce qu'il y a eu un abandon de cette école, comme de toutes, à part La Rotonde, l'école Raymond Frébault. Toutes les écoles de Nevers étaient à l'abandon en 2014 à part Raymond Frébault, La Rotonde, qui a été refaite avec une classe qui manque aujourd'hui, ce qui nous gêne sur le plan démographique. Il faut dire les choses telles qu'elles sont.

Oui, nous avons donc décidé de mettre les moyens pour enfin être à la hauteur de l'école du 21<sup>e</sup> siècle.

Chrystel Pitoun.

Mme Pitoun – Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir à tous. Pour continuer, sur l'école Albert Camus, toutes les huisseries vont être refaites pour 230 000 €. Sur l'isolation extérieure, il y en a pour 680 000 €, juste pour cette école. C'est de la rénovation, de l'entretien, mais cela représente des coûts qui sont énormes, en fait.

En ce qui concerne l'école Jules Ferry et l'école augmentée, ce n'est pas des écoles que l'on refait entièrement ; on conserve des bâtiments, et on refait d'autres bâtiments. Vous étiez avec nous pour le choix de l'architecte pour l'école augmentée ; on ne détruit pas tout, on garde une partie de l'ancienne école, et on agrandit, on change.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il d'autres interventions ?

François Diot.

M. Diot – Une question sur le plan de financement que vous nous avez présenté là. Une partie importante quand même du co-financement repose sur la DSIL. C'est le principal co-financement. Et il reste 77 % à la charge de la Ville. Quand on connaît le sort des dotations d'État et leur caractère particulièrement instable, en tout cas particulièrement volatile, avec des possibilités de remise en cause brutale d'une année à l'autre (il suffit de voir ce que le gouvernement fait actuellement du Fonds Vert), je trouve hardi de tabler sur 10 ou 12 % de DSIL pour les trois prochaines années. En fait, en tout cas, je le souhaite. Mais je trouve que le plan de financement est assez fragile, et, en tout cas, on aurait intérêt à diversifier au maximum les cofinancements dans la mesure, comme vous l'avez dit, Monsieur le Maire, de ce que permet la loi. Mais, en tout cas, on a 77 % d'autofinancement, et, si on n'a pas la DSIL, alors on paie tout.

M. le Maire – Puisque vous me tendez la perche, regardons le financement Région. Je le trouve très faible. 2 milliards de budget, mais nous n'avons pas beaucoup sur le budget, comme sur l'équipement Nevers Agora, par exemple, pour le rappeler. Il y a donc aussi une responsabilité de nos cofinanceurs d'être à la hauteur de l'ouest de la Bourgogne Franche-Comté, qui n'est souvent pas suffisamment visible.

Le budget est enfin voté, pas de la façon dont c'était prévu initialement ; en tout cas, on va pouvoir un peu avancer et passer à autre chose, et il faut que, dans le cadre de ce budget, on aille consolider un certain nombre de fonds d'aides de l'État.

Mais je ne vous apprends pas, de toute façon, que tout prévisionnel est sujet à évoluer en fonction des dispositifs de l'État.

Voilà. En tout cas, je voulais confirmer, et c'est attendu depuis longtemps, que ces deux écoles, mais particulièrement l'école Jules Ferry, sont désormais parties pour être enfin des écoles dignes de ce nom. Ce qui est aussi une façon d'attirer, et une force d'attractivité. On parlait des chiffres de l'INSEE ; les parents, quand ils regardent à s'installer, déjà quand ils regardent à mettre leur enfant tout court quand ils sont ici, mais à s'installer quand ils viennent d'ailleurs, regardent aussi en premier la qualité de l'école.

Je vous propose de voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2026-007**

**Suppression et création d'emplois au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales – Conseiller en évolution professionnelle**

*Adopté à l'unanimité.*

**2026-008**

**Suppression et création d'emplois au sein de la direction des ressources humaines et des relations sociales – Gestionnaire des ressources humaines**

*Adopté à l'unanimité.*

2026-009

**Avenant n°1 à la convention de mutualisation des fonctions support Ville de Nevers / Centre Communal d'Action Sociale de Nevers**

*Adopté à l'unanimité.*

2026-010

**Mise en vente de l'ensemble immobilier situé 15 avenue Colbert à Nevers**

M. le Maire – Ensuite, nous allons examiner la délibération n°10. Il s'agit de la mise en vente d'un ensemble immobilier situé 15 avenue Colbert dont la Ville est propriétaire, avec un bail emphytéotique depuis 2012. En effet, c'est l'association Nièvre Regain qui est bénéficiaire de ce bail pour une durée de 50 ans. Nous n'avons pas un intérêt majeur à rester propriétaires de ce bien. Il s'agit aussi de faciliter les travaux de Nièvre Regain, qui, vous le savez, accueille des personnes vulnérables et en difficulté, que nous accompagnons et que nous cofinançons, il est proposé au Conseil d'autoriser la mise en vente de ce bien immobilier, et que Nièvre Regain qui avait déjà fait d'importants travaux dedans, puisse évidemment continuer de le faire, y compris en agrandissant et en recevant plus de public.

A-t-il des questions ?

François Diot.

M. Diot – Simplement, pour que les choses soient claires, nous avons compris, en Commission, que le bail de 50 ans dont Nièvre Regain bénéficie, ne sera pas remis en cause ; mais que ce serait Nièvre Regain qui pourrait se porter acquéreur, si j'ai bien compris, des bâtiments.

M. le Maire – Oui, c'est cela.

M. Diot – Donc, en fait, on met en vente, et Nièvre Regain en devient propriétaire ?

M. le Maire – Vous avez tout compris. En fait, c'est une façon de les aider aussi, sachant que le prix sera symbolique. A l'époque, en 2012, le Conseil avait voté ce bail emphytéotique pour leur faciliter la tâche ; mais c'est vrai que, du coup, comme vous le savez, les travaux qu'ils font sont sous réserve que le bien revienne à la Ville. En faisant de cette manière, cela leur permet d'être pleinement propriétaires, et nous, de les accompagner par les facilités que nous leur faisons.

Je vous propose de voter. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2026-011

**Vente d'une bande de terrain non-exploitée de la parcelle CO43**

M. le Maire – Nous allons maintenant examiner la vente d'une bande de terrain non exploitée, d'une largeur de 3,74 mètres, sur une longueur d'un peu moins de 30 mètres, au niveau du parking de la Passière, 3 bis rue de la Passière à Nevers.

C'est une parcelle qui avait été acquise par la Ville le 15 juillet 2021 à la Passière d'Avoine. C'était suite à la fermeture du cinéma. Cette acquisition comportait le parking de la Passière et cette bande de terre non exploitée, qui est surélevée derrière. L'acquéreur est Pagode, que nous finançons aussi pour la gestion du Prado, je le rappelle, et à qui nous prêtons même le parking de la Passière, d'où sa fermeture temporaire, pour qu'ils puissent faire leurs travaux. Et je l'ai déjà dit, le centre du Prado va évoluer en chambres, plutôt qu'en dortoirs, ce qui va permettre aussi de réguler les sorties et rentrées des occupants avec un changement d'entrée, alors que l'actuelle avec le porche pose un certain nombre de difficultés. Cela va permettre la création de logements

autonomes. Pour la Ville, la faible largeur de la parcelle ne permettait pas que nous puissions l'exploiter, et nous n'avions pas de projet dessus.

C'est la raison pour laquelle cette bande qui est enclavée est proposée à la cession. Cette bande fait 123 m<sup>2</sup>, et elle est bloquée par un mur en fond de parking.

C'est une parcelle qui a été estimée à 490 €. Nous allons donc faire un don de 489 € en la cédant à l'euro symbolique. Par contre, c'est Pagode qui prend à sa charge les frais de démolition et de reconstruction d'un mur mitoyen, et les frais de géomètre et de notaire.

Pas de questions. ? Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

### 2026-012

### Acquisition de la parcelle AI 65 à Sermoise-sur-Loire

M. le Maire –

Ensuite, il est proposé l'acquisition, en délibération n°12, d'une parcelle à Sermoise-sur-Loire. Il s'agit d'un terrain de 6 542 m<sup>2</sup>, et c'est une parcelle qui présente un intérêt dans le cadre de la proximité avec le stade du Pré Fleuri, qui appartient à la Ville de Nevers. Ce bien a été estimé par le service des Domaines à 9 700 € le 24 octobre 2025. Mme Dupard, puisque, malheureusement, M. Dupard est décédé récemment, accepte de céder cette parcelle pour la somme de 10 000 €.

Y a-t-il des questions ?

Oui, François Diot.

M. Diot –

Là aussi il n'y a pas de projet particulier ? A part le fait que c'est une parcelle qui est à proximité immédiate du stade du Pré Fleuri, et qui peut être intéressante, par exemple, nous a-t-on dit, dans l'éventualité de la construction d'un parking ? Ce n'est pas décidé, mais ça pourrait être ça à l'avenir ?

M. le Maire –

Disons qu'on a intérêt, et surtout quand on a affaire à des gens raisonnables, parce que, quand vous achetez vers le stade de rugby, certains vendeurs s'imaginent que nous sommes des Américains, si vous voyez ce que je veux dire... On a de bons rapports notamment grâce à Michel Suet, qui rencontre régulièrement la famille Dupard, et M. Henri derrière, pour notamment la quatrième tribune, qui devrait commencer en mars. Il fallait donc que nous reprenions la parcelle. On est sur une proposition soit de rachat soit d'échange de l'allée qui mène au sud du terrain puisque la quatrième tribune sera au sud, pour permettre sa construction.

Nous étions hier tous ensemble sur la pose de la première pierre du centre de formation, qui avance bien. Il peut y avoir différents besoins, peut-être moins de terrain puisque maintenant on a un terrain synthétique, une nouvelle formule qui ne brûle pas les joueurs, et qui peut permettre plus d'activité, y compris de l'événementiel et d'autres types de recettes. Mais, évidemment, cela peut aussi être soit des terrains d'entraînement, mais ce n'est pas forcément l'idée – et d'ailleurs, l'USON a récupéré l'ancien terrain hybride, qu'il va réutiliser pour terrain d'entraînement –, soit du parking. En plus, on est en périmètre inondable, donc c'est compliqué d'envisager des constructions.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

## ENVIRONNEMENT

### 2026-013      Participation de la Ville de Nevers au capital de la SCIC Foncière agricole de la Nièvre et attribution d'une subvention de fonctionnement

M. le Maire – Je vais confier à Bertrand Couturier le soin de commenter la délibération n°13 pour la participation de la Ville au capital d'une SCIC Foncière agricole de la Nièvre et l'attribution d'une subvention de fonctionnement.

M. Couturier – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous. La création de la SCIC Foncière agricole de la Nièvre est portée par plusieurs acteurs. On retrouve évidemment la Ville de Nevers, le Conseil départemental, Nevers Agglomération, la chambre d'agriculture, qui est à l'origine aussi de cette initiative, les deux PETR, la SAFER Bourgogne Franche-Comté, ainsi que la commune de Saint-Éloi, le GUFA et le Collectif nivernais pour une agriculture durable.

Cette société coopérative d'intérêt collectif aura deux vocations ; l'une pour préserver, et l'autre pour mobiliser le foncier agricole, pour faciliter l'installation et le maintien d'une agriculture de proximité, et promouvoir des filières courtes ou des filières agricoles durables, selon certains référentiels. Accessoirement l'enjeu pour la collectivité est de pouvoir avoir un approvisionnement notamment de nos écoles au travers de la Cuisine des Saveurs, par exemple.

Cette création juridique de la SCIC est prévue courant 2026, et on a effectivement dans ce projet de délibération une proposition que la Ville de Nevers participe au capital social de la SCIC en tant que membre fondateur.

La valeur nominale de la part sociale est prévue à 100 €. Ainsi, il est proposé de souscrire 10 parts sociales, représentant une participation totale de 1 000 €. Cette souscription interviendra *via* un bulletin de souscription établi en deux exemplaires, et fera l'objet d'un versement par la Ville à l'occasion de la constitution du capital.

Il y a par ailleurs un deuxième aspect sur la contribution financière, dans ce projet de délibération, qui consiste à pouvoir amorcer en quelque sorte cette SCIC avec une dotation financière. C'est la raison pour laquelle il est proposé de verser une subvention de fonctionnement à hauteur de 1 500 € de la part de la Ville de Nevers.

Il est ainsi proposé au Conseil municipal d'approuver la souscription des 10 parts sociales de la SCIC Foncière agricole de la Nièvre pour un montant de 1 000 €, et d'approuver l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 1 500 €, et de désigner un représentant titulaire et un suppléant, et d'autoriser Monsieur le Maire ou son représentant à signer le bulletin de souscription ou tout autre document nécessaire à la mise en œuvre de cette SCIC. Merci.

M. le Maire – Merci. Il y a-t-il des questions ? Jimmy Derouault.

M. Derouault – Oui, plus que des questions, des remarques aussi. Lutter contre la spéculation, l'artificialisation et la financiarisation des sols même, promouvoir l'alimentation locale, et si possible bio, même si ce n'est pas dans les statuts qui nous sont proposés, nous souscrivons à ces objectifs. Nous avons besoin de protéger les terres agricoles, de les confier à des agriculteurs et plus particulièrement à des maraîchers, pour nous nourrir au plus près de chez nous. Sur ce dernier point, tous les efforts restent à faire. Il faut absolument que des jeunes se disent que c'est un métier d'avenir. Pour cela, il faut qu'on puisse leur dire qu'ils vont gagner leur vie avec ce métier. Actuellement, c'est un sacerdoce d'exercer ce métier. Ça nécessite vraiment dévouement et abnégation, pour un revenu de misère.

Donc, oui, aidons-les à accéder au foncier, aidons-les aussi à s'installer, à investir dans le matériel nécessaire à leur exploitation. C'est ce que veut faire cette SCIC.

Concernant le projet de cette SCIC qui fait l'objet de cette délibération, nous serons particulièrement, par contre, vigilants à la gouvernance. Si vous avez lu les statuts en entier, vous avez vu que la complexité de ceux-ci ne facilite pas cette gouvernance. Qui décidera au final ? L'agriculteur sera-t-il dépendant de cette SCIC ? Et aussi pourra-t-il racheter le terrain qui lui sera confié au bout de quelques années pour pouvoir continuer son exploitation de façon plus indépendante ?

M. Couturier –

Nous en sommes bien conscients, et c'est pour cette raison que nous avons soutenu dès la première heure ce projet, avec les enjeux que vous avez mentionnés, et l'enjeu d'attractivité de ce métier qui n'est pas évident. Étant fils d'agriculteur, je connais bien le domaine en particulier. C'est vrai que la gouvernance en tout cas sera évolutive, mais elle est très claire dans les statuts, et permettra au fil des opportunités d'acquisition de foncier et des porteurs de projet pour s'installer, au cas par cas de pouvoir voir comment la Ville de Nevers, mais aussi l'ensemble des partenaires, en fonction de la localité géographique notamment, mais pas que, pourront statuer effectivement pour faciliter l'acquisition. On le sait, l'acquisition des parcelles agricoles est souvent un frein pour permettre aux jeunes agriculteurs de pouvoir développer leurs projets et fiabiliser le modèle financier.

La transmission, même si la SCIC est propriétaire au bout de quelques années, sera évidemment facilitée, pour permettre, quand cela sera souhaité par le porteur de projet, qu'il puisse en être le propriétaire. C'est donc vraiment un outil à la carte, qui sera travaillé au cas par cas avec la gouvernance qui sera constituée à cet égard-là. Sur ces enjeux d'agriculture, il faut être prudents et avoir un œil attentif pour que la filière, avec les acteurs économiques locaux qui sont déjà présents, à la Baratte et dans d'autres zones maraîchères, aujourd'hui, avec la Cuisine des Saveurs, se développe. Il y a aussi un enjeu d'échelle, en fait, pour avoir des volumes suffisants, ce qui n'est pas forcément le cas tout au long de l'année.

Il y a donc un vrai sujet aussi par rapport à ça. La Foncière est un outil sur l'aspect foncier, mais sa mission pourra peut-être évoluer aussi pour la mutualisation d'achats de matériels peut-être. Il faut aussi rappeler l'importance des GAEC ou des structures visant à mutualiser des achats d'équipements notamment. Mais je n'en dirais pas plus, en tout cas, sur un sujet qui est passionnant et d'importance. Nous ferons le nécessaire pour apporter notre contribution.

M. le Maire –

Je voulais ajouter, Monsieur Derouault, que tout ne reste pas à faire ; on a quand même déjà bien lancé la production locale et la fourniture en local ; tout reste à accentuer, et à augmenter.

Anne Wozniak.

Mme Wozniak –

Merci, Monsieur le Maire. Je voulais compléter les propos de Bertrand Couturier pour dire aussi que ça correspond à plusieurs axes du PAT qui est travaillé à l'échelle de l'Agglomération. Il nous semblait tout à fait naturel de s'inscrire dans cette démarche au niveau de l'Agglomération et au niveau de la Ville de Nevers, ce qui nous intéresse ce soir.

Cela correspond à un prolongement d'une politique qui est portée depuis 2014. La Ville de Nevers a permis à nos deux testeurs, « La Baratte à bio » et « Le potager d'ici » de pouvoir s'installer fermement sur nos terres maraîchères. Cela a permis aussi de construire une filière de produits frais qui alimente les marchés, la Cuisine, les restaurateurs. Cela va nous permettre, à nous, de pouvoir travailler plus globalement sur un schéma foncier, et de continuer à défendre et à valoriser nos terres maraîchères.

M. le Maire –

Merci. Nous clôturons, et nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Unanimité pour cette participation.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2026-014

Convention d'occupation d'usage temporaire du domaine public communal pour l'embellissement floral des rues de Nevers par la pose de pots ou de jardinières

M. le Maire – Anne Wozniak conserve la parole pour la délibération n°4 pour la convention d'usage temporaire du domaine public communal pour l'embellissement floral des rues de Nevers par la pose de pots ou de jardinières.

Mme Wozniak – Merci, Monsieur le Maire.

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques ;

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2212-1 et L.2212-2 ;

Vu le Code de l'environnement ;

Vu le Code de la construction et de l'habitation, notamment ses dispositions relatives à l'accessibilité des espaces publics ;

Vu la charte du fleurissement participatif adoptée par la Ville de Nevers ;

Considérant la volonté de la Ville de Nevers de favoriser l'embellissement du cadre de vie et l'implication citoyenne dans la valorisation du domaine public communal ;

Considérant que la mise en place d'une convention d'occupation d'usage temporaire du domaine public communal à des fins d'embellissement présente un intérêt général pour la commune ;

Considérant que cette convention, consentie à titre gracieux pour une durée maximale d'un an et destinée à des fins non lucratives, permet de fixer de manière précise les droits et les devoirs de chacune des parties.

En résumé, il s'agit d'une délibération précisant et fixant clairement les règles d'occupation du domaine public. Elle vise à rappeler et à préciser qu'il s'agit des objets (des pots, des jardinières...) et non de fleurissement ou d'embellissement, en pleine terre. C'est l'occasion aussi de remercier, et de mettre en lumière l'engagement des, maintenant, 160 habitants et commerçants qui participent à l'embellissement de notre ville, soit par des pots, soit par des massifs en pleine terre. Et c'est aussi l'occasion de rappeler que quiconque voulant s'inscrire dans cette démarche sera accompagné. La Ville de Nevers vérifie la faisabilité des projets de fleurissement en pied de propriété privée, ouvre les fosses et offre ou met à disposition des plantes. Quiconque s'inscrit dans cette démarche sera donc accompagné et accueilli à bras ouverts par le club des jardiniers de Nevers.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ? Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe – Je me demandais si ça concernait aussi les voies piétonnes parce que je pense que des trottoirs de 1,40 mètre, il n'y en a pas forcément dans toute la ville, ou, en tout cas, dans le centre.

Mme Wozniak – Cela concerne toutes les voies à partir du moment où le passage est possible, et aussi qu'il n'y ait pas de présence de réseaux. On reste sur des plantations non ligneuses ; ce sont des plantes herbacées qui n'ont pas un système racinaire trop invasif.

M. le Maire – Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adopté à unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*  
*Adopté à l'unanimité.*

## URBANISME

2026-015

### Clôture de l'enquête publique et approbation de la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme

M. le Maire – Nous allons enchaîner sur la délibération n°15, qui était attendue et qui est importante, puisqu'il s'agit de la clôture de l'enquête publique et l'approbation de la révision allégée du PLU. On rappellera les règles. C'est Guy Grafeuille qui va présenter cette délibération. Je rappelle que c'est une révision légère, et que cela ne nous permettait pas forcément de grandes évolutions. Il y aura certainement, sur le mandat à venir, une révision plus profonde ou un PLUi. En tout cas, il nous fallait terminer cette révision qui permettra quelques évolutions que Guy Grafeuille va rappeler.

M. Grafeuille – Merci, Monsieur le Maire. Bonsoir à tous et à toutes. Il s'agit effectivement de la clôture de l'enquête publique et de l'approbation de la révision du plan local d'urbanisme.

Je vais vous présenter exclusivement les éléments essentiels relatifs à l'enquête publique. La note ne comprend pas évidemment l'intégralité du dossier de PLU, mais elle se concentre sur le déroulement de l'enquête publique, la participation du public, la nature des observations formulées, les réponses apportées par la collectivité et l'avis et les conclusions du commissaire enquêteur.

#### Rappel de la procédure d'enquête publique

La procédure de révision allégée n°1 du Plan local d'urbanisme de la commune de Nevers a été engagée par délibération du Conseil municipal n°2022\_DLB162 du 8 novembre 2022. Le bilan de la concertation préalable et l'arrêt du projet ont été approuvés par délibération n°2023\_DLB162 du 3 octobre 2023, puis par délibération n°2025\_DLB048 du 8 avril 2025 actant un nouvel arrêt du projet.

L'ouverture de l'enquête publique a été prescrite par arrêté municipal n°T2025-763 du 6 octobre 2025, conformément aux dispositions du Code de l'urbanisme.

L'enquête publique relative au projet de révision allégée du PLU de Nevers s'est déroulée conformément aux dispositions du Code de l'environnement et du Code de l'urbanisme, du 24 octobre 2025 à 9 h 00 au 25 novembre 2025 à 17 h 00, soit une durée de 33 jours consécutifs.

M. Dominique Laprevotte a été désigné en qualité de commissaire enquêteur par décision du Président du Tribunal administratif de Dijon. Le dossier d'enquête a été mis à la disposition du public en mairie de Nevers, en version papier et par voie dématérialisée. Quatre permanences ont été assurées par le commissaire enquêteur afin de permettre au public de formuler ses observations.

Le commissaire enquêteur atteste que l'ensemble des délais, formalités et mesures de publicité prévus par la réglementation ont été respectés.

#### Information du public

L'information du public a été réalisée conformément à la réglementation en vigueur :

- Publications légales dans la presse locale,
- Affichage en mairie,
- Information sur le site internet et les supports de communication de la commune.

Le commissaire enquêteur confirme que l'information du public a été suffisante et régulière, permettant une participation effective des administrés.

#### Participation du public

### Bilan quantitatif :

- 12 personnes ont été reçues par le commissaire enquêteur lors des permanences.
- 7 observations ont été inscrites sur le registre d'enquête,
- 13 courriers ou contributions écrites ont été reçus (courriers, dépôts en mairie, courriels).

On peut s'étonner du faible nombre de citoyens qui se sont déplacés, mais malheureusement il en est ainsi chaque fois qu'il s'agit de documents d'urbanisme, parce que les gens n'ont pas toujours conscience de l'intérêt de ce type de documents et de ce que cela signifie sur l'avenir de la ville.

### Nature des observations

Les contributions du public ont porté principalement sur :

- Des demandes de modification de zonage ou de classement de parcelles,
- Des interrogations sur certains projets ou orientations d'aménagement,
- Des remarques ponctuelles d'ordre technique ou réglementaire,
- Des inquiétudes exprimées par des riverains sur des secteurs précis.

Les observations relevaient à la fois de considérations d'intérêt général et de situations individuelles.

### Réponses apportées par la collectivité

Les réponses apportées par la collectivité s'appuient sur le cadre réglementaire du PLU, le périmètre limité de la révision allégée et la cohérence d'ensemble du document d'urbanisme :

a) Demandes de reclassement en zone constructible (zones naturelles, traversées vertes, cœurs d'îlot)

Plusieurs observations visaient à obtenir l'ouverture à la constructibilité de parcelles 261 classées en zones naturelles, traversées vertes ou cœurs d'îlot inconstructibles depuis le PLU de 2017.

Position de la Ville : ces classements constituent des choix structurants du PLU visant la protection des paysages, des continuités écologiques et la limitation de l'artificialisation des sols. Ils ne peuvent pas être remis en cause dans le cadre d'une révision allégée. On verra plus tard, quand on fera une révision générale.

b) Demandes fondées sur des situations juridiques antérieures

Certaines observations concernaient des parcelles ayant fait l'objet d'autorisations d'urbanisme délivrées avant leur classement en secteur inconstructible.

Position de la Ville : lorsque des droits antérieurs existent, la collectivité a retenu une approche pragmatique et sécurisée juridiquement.

c) Demandes de riverains en secteurs urbanisés à dominante d'habitat (rue de Marzy / rue du Frêne)

Des riverains ont sollicité le passage de leurs parcelles de zone UE3 (activités) en zone UC (habitat).

Position de la Ville : le secteur est historiquement urbanisé et occupé par de l'habitat. Le reclassement proposé n'ouvre pas de secteur nouveau à l'urbanisation et conduit à une réduction des droits à construire.

Décision : avis favorable, cette évolution étant compatible avec le PADD (Projet d'Aménagement et de Développement Durables) et contribuant à la limitation de l'artificialisation des sols.

d) Changements d'affectation (cœur d'îlot)

Une demande portait sur l'ajustement ponctuel d'un cœur d'îlot inconstructible afin de permettre la reconstruction d'un garage, en retrait d'un talus instable.

Position de la Ville : Le cœur d'îlot concerné avait été initialement instauré à titre de mesure compensatoire, afin d'accompagner la réduction d'un autre cœur d'îlot situé rue de la Raie, dans la perspective d'une opération d'habitat collectif aujourd'hui abandonnée. La justification initiale de ce classement n'étant plus fondée, la création de ce cœur d'îlot compensatoire n'a plus lieu d'être. En conséquence, la demande d'ajustement devient sans objet dans le cadre de la présente révision et ne nécessite pas d'examen complémentaire.

e) Oppositions relatives aux OAP (Orientation d'Aménagement et de Programmation) (sentier de la Riotte, OAP « paysage »)

Certaines oppositions portaient sur la crainte d'aménagements lourds ou de modifications du cadre de vie.

Position de la Ville : les orientations concernées existaient déjà dans le PLU approuvé en 2017 et ne sont pas modifiées par la présente révision allégée. Précision apportée : la notion de « valorisation » correspond à des aménagements légers et paysagers, et non à une transformation du sentier en voie de circulation ou à une augmentation du trafic.

f) Remarques sur la procédure et la publicité de l'enquête

Certaines contributions ont mis en cause la publicité de l'enquête publique.

Position de la Ville : l'ensemble des mesures réglementaires (presse, affichage, site internet, réseaux de la Ville) a été respecté.

Conclusion : aucune irrégularité de procédure n'a été constatée.

g) Observations techniques ou demandes hors périmètre

Enfin, plusieurs demandes concernaient :

- Des projets privés supposés,
- Des litiges de voisinage,
- Des questions relevant du droit civil.

Position de la Ville : ces sujets ne relèvent pas du périmètre de la révision allégée du PLU et ne peuvent donc recevoir de suite dans ce cadre.

Le commissaire enquêteur estime que l'ensemble de ces réponses est clair, juridiquement fondé et proportionné, et confirme qu'elles ne remettent pas en cause le projet.

#### Avis des services et point particulier de l'ARS (agence régionale de santé)

Les services et personnes publiques associées ont été consultés dans le cadre de la procédure. Les avis recueillis sont globalement favorables et ne remettent pas en cause le projet.

Une réserve a été formulée par l'Agence Régionale de Santé concernant l'OAP « quai de Médine », en lien avec la protection des captages d'eau potable. Cette réserve sera intégralement prise en compte dans le document final.

#### Avis et conclusions du commissaire enquêteur

Après analyse du dossier, du déroulement de l'enquête, des observations du public et des réponses apportées par la commune, le commissaire enquêteur conclut que :

- La procédure d'enquête publique s'est déroulée dans le respect du cadre légal et réglementaire,
- Le public a été correctement informé et a pu s'exprimer librement,
- Les observations recueillies ne sont pas de nature à remettre en cause le projet,

- Le projet répond à un intérêt général avéré.

En conséquence, le commissaire enquêteur émet un avis favorable au projet de révision allégée du PLU de Nevers, assorti des réserves suivantes :

- . Prise en compte des observations de l'ARS,
- . Intégration des demandes recevables issues de l'enquête publique.

### Conclusion

L'enquête publique s'est déroulée dans des conditions satisfaisantes et conformes à la réglementation. Les observations du public ont été examinées avec attention et ont donné lieu à des réponses adaptées. L'avis favorable du commissaire enquêteur permet au Conseil municipal de se prononcer sereinement sur la clôture de l'enquête publique et la poursuite de la procédure d'approbation de la révision allégée du PLU. Cette approbation sera ensuite soumise au contrôle de légalité de l'État, lequel s'exerce dans un délai de deux mois à compter de la transmission de la délibération.

Je vais maintenant aller à l'essentiel de la délibération :

Considérant :

- Que la révision allégée n°1 du PLU vise à adapter le document d'urbanisme à des besoins d'aménagement localisés, sans porter atteinte à l'économie générale du PADD ;
- Que la procédure a été conduite conformément aux dispositions législatives et réglementaires en vigueur ;
- Que le commissaire enquêteur a émis un avis favorable au projet ; • Que les observations du public ont été examinées et ont donné lieu à des réponses adaptées ;
- Qu'il y a lieu de clore l'enquête publique et d'approuver la révision allégée n°1 du PLU ;
- Que la révision allégée du PLU, tel qu'elle est présentée au Conseil municipal est prête à être approuvée, conformément aux articles susvisés du code de l'urbanisme.

Je demande donc au Conseil municipal de bien vouloir :

- Clore l'enquête publique relative au projet de révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme de la commune de Nevers ;
- Acter le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur, reçus le 23 décembre 2025 ;
- Approuver la révision allégée n°1 du Plan Local d'Urbanisme, telle qu'annexée à la présente délibération, en tenant compte des réserves et observations issues de l'enquête publique.

La présente délibération fera l'objet d'un affichage en mairie pour une durée d'un mois. Elle a reçu un avis favorable en Commission 4 du 27 janvier 2026.

Je voudrais remercier les services de la mairie, qui ont fourni un travail considérable parce que c'est un document qui demande énormément de travail.

Le travail est de grande qualité, en respectant les délais.

M. le Maire –

Merci beaucoup. Je m'associe à vos propos, Monsieur Grafueille, sachant que nous avons prévu de passer ce point à l'ordre du jour en fin d'année, mais nous n'avions pas reçu le rapport du commissaire enquêteur.

Qui souhaite intervenir sur cette révision allégée du PLU ?

Nous allons voter cette révision allégée du PLU, qui était attendue. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

*Opposition : 0  
Abstention : 0  
Adopté à l'unanimité.*

2026-016      *Convention de servitudes Enedis pour mise en place d'un réseau sur le domaine public de la ville de Nevers – Rue Simone Veil*  
*Adopté à l'unanimité*

2026-017      *Convention de servitudes Enedis pour la mise en place d'un poste de transformation électrique sur le domaine public de la ville de Nevers (Place du Champ de Foire)*  
*Adopté à l'unanimité*

2026-018      *Rétrocession par Nièvre Aménagement au profit de la Ville de Nevers des voiries et espaces publics du Parking de la Verrerie dans le cadre de la concession d'aménagement Opération 051 dite « ZAC Saint-Genest »*  
*Adopté à l'unanimité.*

#### ATTRACTIVITE

2026-019      *Prix Stars et Métiers*  
*Adopté à l'unanimité.*

2026-020      *Attribution de subventions aux associations année 2026 – Complément à la délibération n°2025 DLB211*

M. le Maire –

Nous allons maintenant revenir sur les subventions, puisque j'avais souhaité qu'on s'accorde un délai supplémentaire pour les arbitrages, et donc il s'agit des subventions pour certaines associations puisque nous avons voté les principales l'autre fois. Il s'agit de la délibération n°20.

Je ne vous rappellerais pas que nous soutenons mieux les associations diverses et variées, qui constituent une richesse de notre vie locale depuis très longtemps d'ailleurs ; nous avons la chance d'avoir un noyau associatif dans beaucoup de domaines très différents. Je rappelle aussi que nous aidons les associations par des moyens humains, par des moyens matériels, parfois les deux, et évidemment par des moyens financiers comme nous allons le voir, par des moyens aussi de véhicules, ce qui est relativement nouveau, et ce sont des formes évidemment qu'il convient d'ajouter.

Des conventions de financement signées par le maire accompagnent des financements qui sont supérieurs à 23 000 €.

Concernant les subventions supérieures à 10 000,00 €, le versement s'effectuera en deux temps, à savoir, un premier acompte de 70 % du montant attribué versé en mars 2026 et le solde (30 %) à réception du bilan d'activité de chaque structure. Nous avons en effet mis cette disposition en place pour avoir une visibilité sur ce qui s'est fait, sur les réserves possibles des associations, mais qui doivent rester raisonnables par rapport à l'usage des fonds publics, qui ne sont pas là pour être placés sur des produits de revenus, comme nous avons pu le constater un temps.

Il s'agit principalement des subventions de fonctionnement aux associations intervenant en matière d'attractivité (radios...), sport et bien-être, le total se montant à 330 000 €.

Je rappelle que le montant attribué en 2025 était de 328 550 €. On note donc une petite augmentation. On est donc bien sur un maintien, ce qui est déjà évidemment important.

Avez-vous des questions ou des remarques ? François Diot.

M. Diot –

Monsieur le Maire, vous l'avez dit, c'est un complément à la liste des subventions votées lors du Conseil du mois de décembre. Vous aviez souhaité retirer, à ce Conseil, l'examen des subventions pour les radios et pour le sport et le bien-être ; et vous aviez annoncé un réarbitrage et de nouveaux critères. Dont acte. Il y avait effectivement, dans les propositions initiales, des choses surprenantes et possiblement lourdes de conséquences. Il était notamment question de baisser de 2 000 €, et donc de 25 %, la subvention à la radio lycéenne BAC FM. Aujourd'hui, vous proposez de ne la baisser « que » de 500 €, ce qui est évidemment davantage acceptable, et de baisser également, et là c'est nouveau, la subvention à Nevers FM de 500 € ; pour pouvoir finalement créer une subvention nouvelle de 1 000 € à RCF. Donc, finalement, on résume cela ainsi, - 500 pour BAC FM, - 500 pour Nevers FM, + 1 000 pour RCF.

Que RCF obtienne une subvention de 1 000 € de la Ville, pourquoi pas ? Pas de problème, même si j'imagine que RCF a aussi d'autres sources de financement. Mais que cela se fasse au détriment de BAC FM et de Nevers FM, c'est quand même un problème. Un problème, parce qu'il faut mesurer, même si c'est une baisse bénigne de 500 €, les conséquences de cette baisse de subvention dans le temps, et une baisse de subvention quand même importante en proportion. Cela représente 6 à 7 % pour BAC FM, et 25 % de baisse pour Nevers FM. Je prends simplement l'exemple de BAC FM, qui subit actuellement parallèlement d'autres baisses de subventions des autres financeurs. C'est cela, le problème. Une baisse de la subvention de l'État au titre de la politique de la ville, de l'ordre de 2 000 ou de 2 500 €, je crois. Une baisse du Département, de 1 000 € je crois. Une baisse continue de Nevers Agglomération depuis plusieurs années. Auxquelles s'ajouterait donc aujourd'hui une baisse de la subvention accordée par la Ville de 500 €. Tout ça en cumulé fragilise l'existence de BAC FM, puisque c'est à peu près 20 % ou 25 % de ses subventions qui auront été supprimées en 4 ou 5 ans, en tout cas depuis 2020.

Or, concernant les radios associatives, quand on baisse la subvention de la Ville, on baisse aussi mécaniquement la subvention du fonds de soutien à l'expression radiophonique, le FSER. C'est une subvention qui est étroitement liée aux subventions des collectivités, et donc baisser la subvention de la Ville, c'est aussi baisser la subvention du FSER. Il y a donc un effet de levier négatif, un effet de levier à l'envers, qu'on enclenche et qui précipite un peu les difficultés.

Oui, il y a la subvention de 1 000 € pour RCF, mais je ne suis pas sûr qu'on soit obligés de la créer en ponctionnant sur les subventions des autres radios.

Moi, j'aurais d'autres choix budgétaires à vous proposer, mais je ne veux pas rouvrir un débat sur les 500 000 € à l'USON, ni sur les 700 000 € pour la vidéosurveillance.

Sur un budget global de 62 M€ en fonctionnement, on a sans doute d'autres choix que de réduire de 500 € les subventions de ces deux radios.

Quant aux subventions pour les clubs sportifs, il y a de nouveaux arbitrages effectivement que vous avez effectués, et qui nous semblent plus indolores que ceux prévus initialement, notamment pour le club de foot du Banlay, dont acte, mais on remarque quand même que les trois clubs de foot voient leurs subventions baisser. Il n'est pas interdit de penser, et en tout cas le sous-entendu a été parfaitement limpide lors des commissions municipales du mois de décembre, que ces baisses de subventions ne sont pas tout à fait étrangères aux reproches qui ont été publiquement formulés à la Ville par les clubs de foot quant à la gestion du stade des Senets. On a en effet suivi les épisodes du mois d'octobre, où le stade des Senets a été fermé en plein entraînement, suite à une intervention, carrément, de la police municipale. Tout cela s'est à peu près normalisé, d'après ce qu'on a compris, mais on a aussi vu les protestations des clubs, entre autres sur les réseaux sociaux.

Visiblement, on peut éventuellement voir – mais vous contesterez peut-être cela – dans ces baisses de subvention, une petite mesure de rétorsion, qu'on n'était pas obligé de prendre.

M. le Maire –

Merci. Je vais commencer par la fin, et je vous l'ai dit, sur la vidéoprotection dynamique, j'irai jusqu'au bout. Je préférerais mettre zéro là-dedans ; mais, si je mets zéro aujourd'hui. C'est un vrai sujet, vous le savez, qui aurait des conséquences politiques. Et c'est très cher ; on est parfois aidés jusqu'à 40 % par le Fonds interministériel de prévention de la délinquance (FIPD). Mais aujourd'hui, c'est une attente de nos concitoyens considérable. Et si j'ai dit l'autre fois que la délinquance avait baissé de 4,9 % entre 2024 et 2023, ce n'est pas le cas des cambriolages. Or, les caméras ont un rôle important en matière d'élucidation, où elles sont souvent le seul moyen de preuve ; cela nous permet d'avoir 43 % d'augmentation, et c'est ce qu'attendent aussi nos concitoyens, par justice, et pas par impunité. En plus, nous ne sommes pas du tout sur la même ligne budgétaire, François Diot, et vous le savez bien ; ce n'est pas l'impact de la vidéo sur les associations.

Je l'ai dit, on se maintient, voire un petit peu au-dessus, plutôt que de baisser un tout petit peu. Si je baissais un tout petit peu, vous me le reprocheriez. Là, vous ne dites pas qu'on monte un petit peu de 1 450 €.

Au global, effectivement, j'ai souhaité revoir des critères. Je vous assure qu'il n'y a aucune rétorsion. Je suis très rancunier si je décide à titre personnel, et, s'il y avait des mesures de rétorsion, ça ne serait pas celle que vous voyez. Je le dis au passage ; par contre, on verra qui sera en mesure de le décider, mais ça ne me choquerait pas d'ajouter un critère de respect du financeur ; pas de ma personne, mais de respect du financeur. Il y a un minimum. Et quand quelqu'un vous offre quelque chose, vous ne lui mettez pas une calotte sur les réseaux sociaux. Il y a une base. Et, pour moi, ce serait un critère que je souhaiterais proposer, si je suis en situation de le faire.

Pour en revenir aux associations, nous avons essayé d'être le plus justes et le plus équitables par rapport à cela.

Je reviens sur le stade, qui a été fermé. Nous avons fait intervenir, malheureusement, parce que ça se passait mal. Cela n'avait pas été de gaité de cœur, mais, quand on en arrive à des clubs qui ne se supportent pas, qui se tapent dessus, qui viennent alors que c'est les autres qui doivent occuper, il a fallu faire venir la police. *In fine*, après avoir convoqué tout le monde, qui ont fini par venir, on a trouvé un accord, que nous avons fait signer par tout le monde. Donc on avance.

Sur l'état des clubs de foot, nous n'allons pas faire, à ce dernier Conseil municipal, le rappel de toute notre politique depuis 12 ans. Mais vous le savez, on s'est quand même, comment dirais-je, mis sur le dos beaucoup de charges (les écoles, maintenant ; le patrimoine historique, qui n'est pas fini, avec notamment au minimum 5 M€ pour l'église Saint-Étienne, qui est proposée pour figurer au patrimoine UNESCO, 2,5 M€ pour l'église Saint-Pierre, et j'en passe et des meilleures ; en patrimoine culturel, trois rénovations majeures, et il reste encore la salle de la Maison de la Culture), la petite salle, le Café Charbon, la Maison de la Culture ; et oui maintenant il faut rattraper notre retard sur le sport, mais on ne peut pas tout faire en même temps. J'en suis bien conscient, et c'est pour ça que je voulais absolument qu'on arrive à lancer le stade de la Baratte dans sa complétude ; c'était une partie sur l'athlétisme. On a des gymnases, j'en conviens, et, si certains ont été vendus à la Région, ce n'est pas à la Ville de les entretenir ; à chacun son rôle. Mais il faut qu'on avance. Je précise aussi, pour celui que nous avons cédé, qu'on s'arrange avec la Région pour que les clubs qui en disposent continuent de le faire, à la charge de la Ville. Donc, ce n'est pas une façon de se débarrasser.

Et puis il y a effectivement cette plaine de Senets, qui a un énorme potentiel. J'étais avec le club de tir il n'y a pas longtemps, que nous allons essayer aussi d'aider, sur l'accessibilité, qu'on avait barrée suite à l'envahissement par les gens du voyage du terrain, qui nous avait coûté cher aussi.

Il faut donc essayer de rendre compatible tout cela.

J'ai appris qu'il y a très longtemps on avait décidé de faire des pelouses sur des terrains qui n'étaient pas dignes de les recevoir, et que ça ne pousserait jamais. Donc quand vous voyez une belle photo sur les réseaux sociaux d'un terrain, ce n'est pas tous les terrains, mais c'est un terrain

où il faut tout enlever, tout refaire, ce qui coûte cher. L'ambition qui sera à faire, c'est des terrains synthétiques. Il nous en manque. Un terrain synthétique, c'est entre 800 000 € et 1 M€ ; C'est extraordinairement cher, et donc ça ne se popularise pas. Aux Courlis aussi on pourrait avoir un terrain stabilisé pour essayer de faire venir la classe foot des Courlis.

Comme vous le voyez, cela fait beaucoup d'enjeux sur le sport, et je ne parle pas des aménagements qu'on doit faire ici ou là. Le stade Jacky Terreau, qu'on a quand même considérablement amélioré. On a effectivement beaucoup de clubs et il faut qu'on essaie d'être justes et puis qu'on tienne compte des projets.

Vous parliez de quelques diminutions sur le foot. Nous avons essayé de répartir les sommes entre les clubs en fonction d'éléments comme s'il y a des classes femmes/filles ou pas, s'il y a des résultats, du niveau, régional, départemental, etc.

Moi, je reste à dire qu'il faudra un jour un club à un niveau d'agglomération, ce qui ne veut pas dire tous les clubs ; et les élus qui étaient là et qui le sont encore d'ailleurs jusqu'à présent n'étaient pas contre, sans forcément fusionner tous les clubs. Sinon, on stagnera, tel qu'on est.

Je vous rassure, le mot « rétorsion » est à exclure. On a réarbitré, et à peu près donné les montants qu'on donnait les années passées.

Il ne faut pas oublier de citer aussi les 500 € aux Amis randonneurs parce que, quand on dit - 500 € pour l'un, il y a aussi + 500 pour les Amis randonneurs. Le Canoé Club nivernais, + 600 €, le dojo nivernais, + 600 €, avec une nouvelle salle ; la gymnastique + 300 €. Ainsi, parfois, on a fait plus. Parfois, on a à peu près stabilisé ou vraiment réduit à des sommes sporadiques, même si j'entends bien que, pour un club, tout euro est le bienvenu. Par ailleurs, comme je l'ai dit, il y a aussi beaucoup d'autres moyens d'aider, et c'est ce qu'on fait.

Sur les radios, effectivement, nous allouons 1 000 € à RCF, qui est une radio partenaire notamment de l'Agglomération, et qui permet de relayer ce que nous faisons, lors d'émissions mensuelles.

Sur NVS Radio, anciennement Nevers FM, qui est une radio plus commerciale que BAC FM, ils ont aussi d'autres recettes. Sur BAC FM, vous vous doutez bien que je me suis assuré que les - 500 € que nous allions pratiquer ne les pénaliseraient pas, ce qui est le cas. Je voulais donc vous rassurer, on n'a pas fait ça non plus comme ça dans un coin de bureau un soir ; cela a été l'objet d'échanges et de dialogue. Sur la proposition que je fais ce soir au Conseil municipal, BAC FM m'a dit qu'elle était acceptable.

Vous avez employé l'expression « dans le temps ». On vote les subventions pour un an, et il n'y a pas de convention pluriannuelle majeure, si ce n'est pour le rugby, mais c'est pour la SASP. Avec l'USON Nevers Rugby en associatif, je ne sais pas si on a une convention pluriannuelle, mais je pense qu'il faudra y songer, si ce n'est pas le cas.

J'aimerais que les autres financements soient plus à la hauteur. Vous avez cité des baisses chez d'autres, qui sont bien plus importantes que nous, voire le double, voire des suppressions. Je le dis, ce n'est pas sur les municipalités qu'il faut uniquement compter ; cela va être compliqué autrement. Il serait bien que tout le monde essaie de rester à la hauteur. Je pense qu'on a à peu près fait, nous, en jonglant un peu plus par-là, un tout petit peu moins par-là, et essayé d'aider au développement d'un maximum de structures associatives sportives. Voilà notre raisonnement, notre philosophie et c'est le cas de le dire. Ça serait bien de revenir à une certaine hauteur de la part des autres financeurs, parce qu'on n'est pas là pour se substituer aux carences des autres. Vous en conviendrez aussi. Nous ne le pourrions pas.

Je pense que, sans débats passionnés, nous avons essayé d'être le plus juste possible. C'est compliqué de faire plaisir à tout le monde à la même hauteur qu'ils le voudraient. Mais je vous donne le montant des demandes : 550 000 €. On ne peut pas répondre aux demandes. Maintenant, et vous le savez aussi, on demande toujours plus pour avoir ce que l'on veut ; c'est une règle, et personne n'est dupe, non plus.

Y a-t-il d'autres interventions sur les subventions ?

Je vous propose de les voter. Le déport a pris un mois de plus, mais, comme cela, les choses sont les plus précises possibles.

Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2026-021**      **Mise à disposition de matériel au Comité des Fêtes de Billy-Chevannes**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2026-022**      **Mise à disposition de matériel à la commune de Fourchambault**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2026-023**      **Mise à disposition de matériel à la commune de Pouilly-sur-Loire**  
*Adopté à l'unanimité.*

## SECURITE

**2026-024**      **Approbation de la convention tripartite de coopération et de coordination sûreté entre Nevers Agglomération, la Ville de Nevers et la Sûreté Ferroviaire SNCF**

M. le Maire –                      Je passe la parole à Corinne Mangel pour évoquer l'approbation de la convention tripartite de coopération et de coordination de sûreté entre l'Agglomération, la Ville de Nevers et la sûreté ferroviaire de la SNCF.

Mme Mangel –                      Merci, Monsieur le Maire.

La gare de Nevers et les emprises ferroviaires situées sur le territoire communal constituent des espaces stratégiques, à forte fréquentation et à enjeux spécifiques en matière de sécurité, de tranquillité publique et de prévention des infractions.

Le contexte et les enjeux de cette convention de coopération et de coordination sûreté entre Nevers Agglomération, la Ville de Nevers et la Sûreté Ferroviaire SNCF (SUGE) a pour but le renforcement de la tranquillité publique sur les emprises ferroviaires, le renforcement du partenariat déjà existant dans le cadre du CLSPD, Conseil Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, de Nevers, et l'augmentation des enjeux de sûreté en gare et aux abords ferroviaires.

Les objectifs sont les suivants :

- structurer et sécuriser les échanges d'information,
- permettre les interventions de la police municipale intercommunale sur les emprises SNCF,
- renforcer la coordination opérationnelle avec la sûreté ferroviaire.

Bien sûr, cette convention s'appuie sur un cadre juridique du Code des transports et du Code de la sécurité intérieure, avec le respect des compétences des autorités de chaque partenaire.

En ce qui concerne le périmètre géographique, il représente les emprises ferroviaires situées sur le territoire de Nevers Agglomération. Les gares concernées en priorité sont Nevers et Nevers Banlay, la gare étant le pôle central bien sûr du dispositif.

En ce qui concerne les échanges d'information, les constats se feront dans le cadre du CLSPD avec transmission de données statistiques, en cas d'alerte réciproque et en cas d'événement impactant la sûreté ferroviaire.

Les interventions de la police municipale intercommunale auront lieu lors de constatations d'infractions liées à la police des transports, d'opérations conjointes de sécurisation et de prévention, et d'actions possibles en flagrance, dans le respect, bien sûr, du cadre légal cité en amont.

En ce qui concerne le suivi, une réunion annuelle de bilan avec les partenaires pour évaluer les actions et les résultats et pour proposer des évolutions du dispositif sera bien entendu programmée.

Cette convention est conclue pour un an renouvelable.

Vous l'avez bien compris, les intérêts de Nevers Agglomération sont donc :

- un renforcement de la sécurité des passagers et des agents,
- une meilleure coordination avec un acteur majeur du transport,
- une lisibilité et une sécurisation juridique des interventions,
- et une valorisation de l'action intercommunale en matière de sûreté.

Cette convention constitue une véritable démarche totalement innovante et proactive, qui renforce la coopération entre la police municipale intercommunale et la Sûreté Ferroviaire SNCF, et améliore la protection des usagers sur les emprises ferroviaires.

Aussi, je vous propose d'approuver cette convention de coopération et de coordination sûreté entre la Ville de Nevers, Nevers Agglomération et la SNCF, direction de la zone sûreté Est, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer cette convention ainsi que tous les documents annexes, et à accomplir toutes les formalités nécessaires à son exécution.

Je tiens à remercier tout particulièrement, et Laurent Pommier s'associe à moi, tous les intervenants ayant permis l'établissement de cette convention totalement innovante, je le répète, afin d'obtenir, encore, ici, un levier d'amélioration pour la sécurité de nos concitoyens qui reste une de nos préoccupations premières.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des questions ? Rose-Marie Gerbe.

Mme Gerbe – Nous avons vu la convention, et il nous semble quand même qu'il y a un absent ici, qui est la police nationale, l'État en tout cas. Déjà, nous avons signalé, lors de la charte sur la vie nocturne, le désengagement de l'État. Là, dans la convention, il est marqué par exemple que les interventions auront lieu aussi en cas de crime et délit. Nous sommes donc étonnés que la police nationale, qui relève de l'État, et qui est payée par l'État, n'apparaisse pas dans cette convention. Est-ce que c'est vraiment aux policiers municipaux de faire cela ?

M. le Maire – Corinne Mangel.

Mme Mangel – Bien sûr, la police sera appelée, mais elle ne fait pas partie de cette convention. C'est un outil supplémentaire que nous mettons. J'entends bien ; vous dites que l'on va peut-être se substituer. C'est ça que vous voulez me faire dire. Non, on ne se substitue pas ; on renforce. Voilà, on renforce.

Vous savez tous les efforts que nous avons faits sur la police municipale intercommunale. Nous avons 23 agents, bientôt 24. Laurent Pommier pourra même compléter mon propos sur les efforts que nous avons engagés, et notamment en ce qui concerne l'armement, etc.

Nous avons la possibilité d'avoir ce renfort ; eh bien, nous l'utilisons. Voilà. C'est donc une manière pour nous de montrer aux concitoyens que nous faisons quelque chose de supplémentaire.

M. le Maire – Avant que Laurent Pommier ne prenne la parole, je voulais préciser que la police nationale n'a pas besoin de convention. Pour nous, si nous voulons intervenir dans les gares et sur les quais, pas dans les trains, il nous faut cette convention ; sinon, notre police municipale n'a pas le droit de faire cela.

L'idée n'est pas que la police nationale se décharge sur nous. Il s'agit, avec cette convention, de pouvoir faire ce que fait parfois la police nationale ; sinon, on ne peut pas le faire. Il s'agit d'aider plutôt la police nationale ; il ne s'agit pas de la remplacer.

Laurent Pommier.

M. Pommier – Ce n'est pas une substitution ; c'est réellement une volonté de renforcer l'efficacité opérationnelle de la police municipale dans le cadre de ses missions quotidiennes, et effectivement d'être en mesure d'intervenir sur la gare, sur les voies ferrées et dans les halls de gare. Cela nous semble indispensable.

Vous n'êtes pas sans savoir que le Sénat a adopté un projet de loi qui vise justement à renforcer les pouvoirs, les moyens et l'organisation des polices municipales. On est ici tout à fait dans le vif du sujet, et c'est vraiment une volonté d'adapter les pouvoirs des agents aux situations qu'ils rencontrent dans leur quotidien et sur le terrain.

M. le Maire – En précisant qu'une des mesures de cette nouvelle loi permettra notamment à notre police de verbaliser les usagers de produits stupéfiants.

Y a-t-il d'autres questions ? Non. Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité. Je précise que nous signerons la convention le 19 février à 15 h 00.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

## SANTE ET ACTION SOCIALE

**2026-025** **Convention ARS-Ville de Nevers relative aux modalités d'exercice du contrôle administratif et technique des règles d'hygiène et de mise en sécurité sur le territoire de la ville de Nevers**  
*Adopté à l'unanimité.*

**2026-026** **Evolution du dispositif du permis de louer sur la commune de Nevers et approbation de l'avenant n°1 à la convention avec Nevers Agglomération.**

M. le Maire – Nous allons enchaîner, avec Claude Loron, sur le permis de louer et son évolution avec un avenant n°1.

M. Loron – Bonsoir à toutes et à tous.

Par délibération du 25 mai 2024, la Communauté d'Agglomération de Nevers a instauré le dispositif du permis de louer, tel que défini par la loi ALUR et le Code de la construction et de l'habitation, dans le cadre de sa compétence en matière d'habitat.

Par délibération du 25 juin 2024, la Ville de Nevers s'est portée volontaire pour assurer la gestion opérationnelle de ce dispositif sur le territoire communal, Nevers Agglomération assurant un rôle de coordination, d'analyse de données et de mise en relation avec les autres dispositifs et acteurs de la lutte contre l'habitat indigne.

Afin de formaliser les modalités de mise en œuvre du permis de louer et les responsabilités respectives de chaque collectivité, une convention a été conclue entre la Ville de Nevers et la Communauté d'Agglomération de Nevers, approuvée par le Conseil municipal du 19 décembre 2024.

Le dispositif du permis de louer est entré en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2025, dans le respect du délai légal de six mois prévu par les textes, permettant une information préalable des propriétaires et gestionnaires concernés.

Après une année de mise en œuvre, un bilan partagé entre la Ville de Nevers et Nevers Agglomération a permis de mettre en évidence les enseignements suivants :

- Le permis de louer n'a pas occasionné de pertes locatives pour les propriétaires, puisque la durée moyenne de traitement des dossiers a été de 22 jours, soit inférieure au délai maximum d'un mois fixé par la réglementation.
- La principale cause de refus provient d'anomalies électriques, d'absence ou de mauvais positionnement des garde-corps ou d'absence de détecteur de fumée.

Je rappelle que le permis de louer est un outil de prévention qui permet de rappeler les critères de décence auprès des propriétaires.

Je rappelle que deux secteurs avaient été déterminés : un secteur en régime d'autorisation, et un secteur en régime déclaratif. Ce régime déclaratif a permis d'améliorer la connaissance de l'état des logements, mais il a généré un travail administratif assez important, et finalement non efficace puisqu'on ne peut pas obliger les propriétaires à agir.

Dans le secteur soumis à autorisation, cela a permis d'améliorer les conditions de vie des habitants en obligeant à faire des travaux à long terme, comme nous l'a fait remarquer la Ville de Niort, qui a été un peu notre « parrain » sur ce sujet ; cela devient un label pour les locataires, et, avoir un logement labellisé par la Ville comme étant validé « permis de louer » est intéressant dans le cadre de la location.

En termes de chiffres, nous avons eu 78 dossiers ; 23 qui ont été déclaratifs, et 55 qui ont été des visites. Sur les logements visités, environ 75 % ont été quand même habités à la fin ; 35 % tout de suite, parce qu'ils ne présentaient aucune faille. Certains logements, après quelques menus travaux, ont été refusés. Et il y a encore quelques logements qui sont encore en cours de validation.

Ainsi, au regard de ce bilan, comme l'activité de l'agent recruté pour faire ce travail était ne correspondait pas à l'évaluation qui avait été faite au départ – en gros, tout le monde ne déclare peut-être pas ses locations – nous vous proposons de faire évoluer le système de ce permis de louer en supprimant les secteurs relevant de la procédure déclarative pour la passer en régime d'autorisation cette fois,

- et en allongeant un petit peu les secteurs soumis à autorisation, c'est-à-dire le bas de la rue Saint-Genest, rue du 14 juillet, rue Saint-Didier, ainsi que l'îlot Guy Coquille. On rajoute environ 300 à 400 logements potentiels qui existent dans ce domaine, en sachant qu'il y a environ un tiers de locations ; et c'est les nouvelles locations. Donc on rajoute un petit peu de potentiel à ce dispositif.

Je vous propose donc d'approuver l'avenant n° 1 de cette convention définissant les modalités, les responsabilités respectives de la commune et de l'Agglomération de Nevers pour la mise en œuvre du permis de louer sur notre territoire, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'avenant ainsi que tout document nécessaire à son exécution.

- M. le Maire – Merci beaucoup. Y a-t-il des interventions ? Rose-Marie Gerbe.
- Mme Gerbe – Le bilan est très intéressant. J'ai juste deux petites questions. Sur les 78 dossiers, il y a des personnes qui ont fait les travaux, et qui ont eu le permis après les petits travaux. Il y en a 15 % dont le permis a été refusé. Pouvez-vous préciser les motifs ? Est-ce que vous savez s'ils vont faire les travaux dans quelques années, ou s'ils jettent l'éponge ?
- Et puis d'une manière générale, les DPE sont quand même bien moyens. 72 % des biens sont classés D ou E. J'ai bien vu que le permis de louer n'avait pas forcément de moyens coercitifs pour forcer à avoir un DPE un peu meilleur. Mais ça serait aussi l'idée.
- J'ai une remarque aussi à formuler sur la formulation de la délibération. Dans la délibération, il est indiqué que la communauté d'agglomération a décidé le 7 février de faire évoluer le dispositif, mais nous ne sommes que le 3.
- Mme Gerbe – On aime bien avoir un coup d'avance, Madame Gerbe. C'est conditionné, bien évidemment. Claude Loron veut répondre à certains points ?
- M. Loron – Oui, je peux. Sur l'histoire de la date, c'est une histoire de concomitance dans la même semaine, mais il faut savoir que ça ne sera mis en œuvre que dans six mois parce qu'il faut prévenir tout le monde ; le dispositif nouveau ne sera en vigueur qu'à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026, de telle sorte que tout le monde soit prévenu du nouveau dispositif.
- Par rapport à ceux qui ont été refusés, on ne peut pas aller vérifier si c'est loué ou pas. Je sais que certains n'ont pas fait de travaux effectivement. Malheureusement il y a un petit biais dans le dispositif : c'est que certains ont loué cela en Airbnb, et, là, on ne peut pas y aller ; il faut donc encore qu'on travaille là-dessus, pour savoir comment faire, mais la loi ne nous permet pas d'y aller, pour des locations qui ne sont ni mensuelles ni annuelles, malheureusement.
- Pour améliorer le dispositif, en lien avec le dispositif exposé dans la délibération n°27 que nous avons adoptée précédemment sans débat, nous allons essayer, avec la CAF, d'avoir un échange de données de telle manière que nous puissions voir qui touche les APL, et faire un lien entre les adresses et ceux qui touchent des APL pour voir si effectivement on a des déclarations de location, afin d'essayer de remonter à qui éventuellement essaierait un peu de tricher, pour être tout à fait clair.
- M. le Maire – Il y a vraiment un rôle de régulation des Airbnb, qui n'est pas forcément aujourd'hui très ouvert pour les collectivités. Il s'y passe parfois des choses dont même les propriétaires ne sont pas au courant. Mais, cela, c'est sous des aspects, dirons-nous, plutôt « sécurité » ; je pense proxénétisme ou des trafics de drogue dans toutes les villes. C'est vraiment un vrai souci qui est apparu avec ces locations éphémères. Dans les grandes villes, vous le savez, cela limite les possibilités de s'installer ; et peut-être même dans la nôtre maintenant, parce qu'il y en a de plus en plus. C'est rentable, mais c'est aussi faire obstacle à des implantations pérennes.
- Sur le reste, nous avons pu noter que, sur le permis de louer, cela faisait travailler quand même pas mal les vendeurs de cuisines, de salles de bain, pour les propriétaires qui respectent et qui se mettent aux normes pour louer un logement correct. Et puis cela fait aussi tricher certains qui cassent les baux, et font de la location, comme on dit, au black, donc sans protéger le locataire. L'objectif est de passer à la chasse à ces pratiques, et à tous ceux qui ne veulent pas respecter les règles, avec un dispositif qui devienne un peu plus coercitif.
- Je sais que ça fait débat dans les milieux professionnels de l'immobilier. Pour moi, c'est quand même un vrai plus, et on a quand même un enjeu sur nos 3 000 logements vacants, à inciter à ce

qu'ils ne soient plus vacants. Et pour qu'ils ne soient plus vacants, il faut qu'ils soient habitables. Pour qu'ils soient habitables, il faut qu'on vérifie que ça l'est bien.

Je pense que ça a ses vertus. Vous le savez, nous ne sommes pas partis de rien ; cela existait ailleurs, notamment à Decize, ou dans d'autres communes en France. Je trouve que, globalement, entre les avantages et les inconvénients, c'est plutôt un outil utile, et je pense que d'autres communes de l'Agglomération vont s'y mettre aussi, par d'autres types d'avenants. Cela fait partie de la politique d'amélioration de l'habitat que nous portons.

M. Loron – Dernière petite précision, c'est moitié bailleurs, moitié propriétaires privés. Même les propriétaires privés jouent le jeu : ceux qui veulent labelliser un peu leur location.

M. le Maire – Cela peut jouer un peu sur le loyer, cela peut jouer sur le choix en premier par rapport à d'autres logements qui ne relèveraient pas de ce dispositif.

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité. Merci.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

**2026-027**      **Protocole de partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales (CAF) pour l'échange de données dans le cadre de l'autorisation préalable de mise en location à Nevers**  
*Adopté à l'unanimité. Mme Kronenberg ne prenant pas part au vote.*

#### ENFANCE JEUNESSE

**2026-028**      **Séjours scolaires 2026 – Barème de la participation financière des familles**  
*Adopté à l'unanimité. Mme Kronenberg ne prenant pas part au vote.*

#### CULTURE

**2026-029**      **Adoption du projet scientifique et culturel du musée de la faïence et des beaux-arts Frédéric Blandin de Nevers**

M. le Maire – Nous arrivons à la délibération n°29 pour vous exposer le projet scientifique et culturel du musée de la faïence et des beaux-arts Frédéric Blandin de Nevers. Je vous indique, pour ceux qui n'ont pas pu être à l'inauguration samedi soir, que nous venons de lancer jusqu'au mois de mai l'exposition sur Hector Hanoteau, qui s'appelle « Vulgaire ! ». C'est peut-être un peu une accroche, mais c'est surtout « Vulgaire » au sens où on l'exprimait à l'époque, c'est-à-dire la vulgarisation d'œuvres d'art. Françoise Hervet.

Mme Hervet – Bonsoir, Monsieur le Maire, bonsoir à toutes et à tous.

Vu l'article L 2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L441-2 du Code du patrimoine stipulant l'obligation pour les musées porteurs de l'appellation « musée de France », ce qui est notre cas, d'établir un projet scientifique et culturel.

Considérant que le projet scientifique et culturel est le premier document opérationnel et stratégique du musée définissant son identité, ses orientations et ses projets.

Considérant que ce projet scientifique et culturel est structuré en deux parties : d'une part, le bilan de 2013 à 2025, et les projets de 2026 à 2036.

Considérant que l'adoption du projet scientifique et culturel est soumise au vote du Conseil municipal,

Sachant que le projet l'adoption du projet scientifique et culturel du musée de la faïence et des beaux-arts Frédéric Blandin de Nevers est nécessaire afin d'assurer la cohérence des actions du musée autour des trois objectifs majeurs suivants :

- la bonne conservation des collections,
- l'amélioration continue de l'accueil des publics,
- et l'accroissement de la visibilité de l'établissement.

En conséquence, je vous propose d'adopter ce projet scientifique et culturel du musée de la faïence et des beaux-arts Frédéric Blandin de Nevers, et d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents relatifs à cette adoption.

Je tiens d'ailleurs à souligner le travail remarquable des services liés à la culture pour établir ce projet.

M. le Maire –

Merci. Y a-t-il des demandes ? Je voulais remercier les équipes culturelles en général parce qu'on est une ville de culture depuis fort longtemps, mais notamment Marie-Lys Chevalier et toute son équipe au musée, qui font un gros travail très apprécié de modernisation, de présentation de la muséographie. On était avec le commissaire de l'exposition l'autre jour, qui a salué aussi la présentation et le fait que la fréquentation du musée ait considérablement augmenté. Il faut que l'on continue dans cette dynamique.

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Merci pour votre unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

2026-030

*Partenariat entre la Ville de Nevers et l'association « Nevers, Cité Littéraire » dans le cadre du Salon du Livre, les 18 et 19 avril 2026*

*Adopté à l'unanimité*

2026-031

*Partenariat avec la communauté de communes Les Bertranges dans le cadre de l'exposition autour des travaux du canal de dérivation de la Nièvre*

*Adopté à l'unanimité*

2026-032

*Approbation d'une convention d'autorisation d'apposition d'une plaque commémorative*

M. le Maire –

Il nous reste une délibération et une question orale. François Hervet garde la parole pour la dernière délibération de ce mandat. C'est la délibération n°32 pour l'approbation d'une convention d'autorisation d'apposition d'une plaque commémorative.

Mme Hervet –

Vu l'article L.2121-29 du Code général des collectivités territoriales,

Vu le patrimoine historique de la Ville de Nevers et le label « Ville d'Art et d'Histoire »,

Vu le parcours patrimonial piétonnier « Fil Bleu » mis en place par la Ville,

Vu la proposition émanant d'un descendant de Charles-François de Bonnay,

Considérant que l'Hôtel de Bonnay, 11 rue de l'Oratoire, présente un intérêt historique majeur et qu'une plaque commémorative permettra de valoriser ce site auprès du public.

En effet, ce bâtiment, d'abord propriété de l'ordre des Oratoriens, est revendu en 1784 à Charles François de Bonnay (1750-1825), né à Cossaye (Nièvre). Garde du corps du roi Louis XVI, il est élu, pendant la Révolution, député aux Etats généraux puis Président à l'Assemblée Nationale. Il est l'un des principaux auteurs de la Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen de 1789.

« L'hôtel de Bonnay » est devenu le siège de la mairie de Nevers en 1795-96, avant que celle-ci ne s'installe au Palais Ducal au début du XIXème siècle.

Considérant que la propriétaire actuelle du bâtiment a donné son accord pour l'apposition de la plaque :

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver la convention d'autorisation d'apposition d'une plaque commémorative sur l'Hôtel de Bonnay, situé 11 rue de l'Oratoire, telle que présentée en annexe à la délibération,
- De poser la plaque commémorative, conformément aux dispositions prévues par la convention et dans le respect des conditions de sécurité et de conservation du bâtiment,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention, ainsi que tous documents annexes nécessaires à sa mise en œuvre.

M. le Maire – Merci. Y a-t-il des observations, des questions ?

Nous votons. Y a-t-il des voix contre ? Des abstentions ? Adopté à l'unanimité.

*Opposition : 0*

*Abstention : 0*

*Adopté à l'unanimité.*

### **Question**

M. le Maire – Je vais passer la parole à Jimmy Derouault pour une question orale.

M. Derouault – Elle est très courte. Combien ont coûté au total aux finances de la Ville la préemption du fonds de commerce et le loyer de l'ancienne brasserie « La Pause » ? Ceci de manière à ce que nous puissions avoir un état des lieux de cette opération.

M. le Maire – Jean-Luc Dechauffour va vous répondre.

M. Dechauffour – Après délibération en Conseil municipal, la Ville a préempté la brasserie « La Pause » pour un montant de 85 000 €, et affecté l'activité à la société Louis pour développer l'enseigne Paul. Nous avons pris en charge quelques loyers en attendant, en travaillant sur les pièces notariales essentiellement, le bail à renouveler. Il nous a paru logique de prendre ces quelques loyers en charge, avant que la société Louis ne le fasse.

Malheureusement, comme vous l'avez vu, la société Louis s'est désengagée, ce que je regrette vivement, parce que le gérant a pris beaucoup de temps pour nous informer de cette décision, qui est suite à un litige. Il a déjà plusieurs boulangeries Paul dans d'autres départements, et il y a un litige entre sa société et Paul, et je dirais que Nevers est un peu la victime collatérale de ces soucis. Je regrette vivement qu'il ne nous ait pas informés plus rapidement de ces difficultés

importantes, parce que cela nous aurait permis de nous retourner, et d'engager d'autres types de projets.

Tout cela n'est pas complètement noir, puisque la Ville reste propriétaire de ce local, que j'ai encore visité il n'y a pas très longtemps, et qui demande quand même une réfection et des investissements pour le remettre vraiment au goût du jour. Nous avons de bonnes pistes, de très bonnes pistes, d'ailleurs, pour retrouver une activité dès que possible. Dans tout le périmètre de la place Guy Coquille, on arrive au bout des procédures sur Nature et Découverte, avec plusieurs projets, dont un extrêmement intéressant. L'activité du primeur qui était en chute va évoluer vers un projet nouveau avec quelque chose que nous n'avons pas encore et qui devrait attirer beaucoup de monde.

Les choses sont en train de se caler. C'est un investissement que la Ville a fait pour « La Pause », mais qui va trouver un aboutissement et une conclusion favorable prochainement.

M. le Maire – Merci de vos précisions.

François Diot.

M. Diot – La question était très courte et très simple : « Combien ça a coûté ? » Si je comprends bien, à qui appartient aujourd'hui le fonds de commerce ? À nous.

Finale, la rétrocession que nous avons votée au mois de février dernier n'a pas été au bout, et nous sommes donc toujours propriétaires du fonds de commerce. Qui paie les loyers aujourd'hui ? C'est nous aussi. D'accord. Donc entre le fonds de commerce, 85 000 € – 95 000 € avec les frais – plus le loyer qui s'élève à 16 800 € par an, cela fait un total de combien depuis deux ans ?

M. Dechauffour – Sur cet aspect-là, nous nous retournons contre M. Pillard et la société Louis, qui avait un engagement. Il y a des relances de notre part, des échanges, infructueux, avec le notaire également. Nous estimons qu'il n'a pas joué son rôle complètement. Nous allons donc réduire cette facture, en tout cas, je l'espère, de manière très notable.

M. Diot – Comme quoi il faut toujours être prudents dans ce genre de dossier. J'ai relu les propos de Monsieur le Maire au Conseil du 26 novembre 2024 sur ce sujet : « *Nous sommes des gens qui aiment aller vite. Cela contraste avec les périodes antérieures où les choses étaient plus lentes* ».

M. le Maire – Ça, c'est vrai.

M. Diot – Visiblement, c'est plus compliqué que ça, Monsieur le Maire.

M. le Maire – Je reste là-dessus. Ce que je partage avec vous, c'est que ça nous servira de leçon, et que c'est quelqu'un qui n'a pas été sérieux avec nous.

Maintenant, quand on travaille dans le monde du privé, on ne peut pas sécuriser à 100 % ce que l'on fait ; ce n'est pas possible. Donc il y a ceux qui ne font rien, qui ne se trompent pas... Je ne dis pas qu'on s'est trompés, mais, quand vous avez un investisseur qui vous dit « Voilà, moi, vous me prenez le fonds, je rachète derrière », et qu'il nous assure qu'il a un certain nombre d'enseignes avec Paul, et, par conséquent, celle-ci est validée par Paul, et c'est compliqué d'aller au-delà. Cependant, comme nous vous l'avons dit, et malheureusement c'est arrivé comme cela dans le calendrier, ils sont tombés en litige avec Paul. Nous en avons fait les frais puisqu'ils n'allaient plus être soutenus par Paul sur ce projet. Nous avons donc fait les frais de cette situation.

Dont acte. Je le reconnais. Ce n'est pas aller vite. De toute façon, si vous n'allez pas vite dans le monde des affaires, vous ne faites rien ; c'est clair. J'assume les propos que vous rappelez.

Par contre, c'est clair qu'il faudra, si on doit passer par ce type de transaction, et faire un peu la zone tampon, beaucoup mieux sécuriser l'avance qu'on fera ; ou ne pas la faire ; ou en tout cas faire l'intermédiaire. Mais pas forcément racheter.

Maintenant, comme vous l'a dit Jean-Luc Dechauffour, une fois qu'on a dit ça, et que l'on constate que ça ne s'est pas fait, il faut maintenant retomber sur nos pieds et regarder le positif. D'abord, un recours contre M. Pillard, on peut le dire. Deuxièmement, un intérêt d'achat du fonds par une entité en ce moment ; j'irais un tout petit peu moins vite, et je ne vous dirais pas qui, mais cela serait positif, et ça nous permettrait de rentrer un peu dans nos billes. On va dire que c'est une avance en ce moment.

Ensuite, comme vous l'a dit Jean-Luc Dechauffour, c'est un investissement sur un site qui va se développer. Nous inaugurerons la Maison des Etudiants jeudi. Sur l'ancien magasin en face de M. Picot, il y a plusieurs offres entre les mains du liquidateur judiciaire. Il y a donc de la concurrence, et c'est plutôt bon signe. Après l'activité du primeur qui vient de fermer, il y a deux projets dessus qui devraient rouvrir, au moins un. Il y a un intérêt aussi de rouvrir une ou deux cellules commerciales rue des Ardilliers, qui avaient fermé non pas faute de clients, mais parce qu'il pleuvait jusque dans les réserves en bas, faute de travaux dans les structures. Les copropriétaires se sont enfin accordés pour faire les travaux et après re-séparer en lots, si bien que nous ne serons plus confrontés à ces difficultés.

Il y a de multiples raisons parfois pour qu'un projet se fasse ou ne se fasse pas. En tout cas, on fait tout pour qu'un nouveau projet naisse à cet endroit-là, et je pense qu'il y a de grandes chances qu'on y arrive. Donc il y a une partie des fonds au moins que nous devrions pouvoir récupérer. C'est aussi un potentiel pour quelqu'un qui s'installe ; y compris, nous, derrière, pour la maîtrise du loyer, qui est souvent trop cher encore au centre-ville.

M. Dechauffour –

Aujourd'hui on a une dizaine d'investissements en cours. Peut-être qu'ils n'iront pas tous au bout, avec de multiples tailles. Mais avoir 10 dans ce secteur-là est plutôt intéressant ; en rajoutant les cellules qu'on a rachetées, avec la Foncière, à côté de Monoprix.

M. le Maire –

Est-ce que, pour la question, s'en arrête-t-on là pour aujourd'hui ? Merci.

xxx

Je voulais tout d'abord saluer quelqu'un qui n'est pas là, ce soir, sauf erreur, qui est Françoise Georgelin, mais aussi son mari Daniel, puisqu'ils partent tous les deux en retraite à quelques temps différents. Françoise, notamment, parce qu'elle est l'actuelle directrice du Centre Communal d'Action Sociale. Nous avons déjà pourvu au recrutement de la personne qui la remplacera, et il se pratique un tuilage en ce moment. Je voulais remercier le couple ; on va faire un « package », même s'ils font leur départ séparément, mais je voulais évoquer leur départ ici, sachant que, si je ne me trompe pas, Daniel Georgelin dépend de l'Agglomération, mais j'en parle quand même ; il a longtemps été à la Ville de Nevers.

Je voulais rendre hommage à Françoise Georgelin, et lui souhaiter bon vent pour la suite, et que ce soit agréable et le plus long possible. Voilà, je voulais publiquement la mettre en valeur, puisqu'elle nous a beaucoup aidés à développer l'action sociale.

Je voulais aussi remercier les présidents de groupe. Il y a parfois des discussions entre vous. Il y a parfois des ajouts à prévoir à l'ordre du jour que nous travaillons de notre côté. Merci de ce travail en intelligence. Nous sommes parfois arrivés, d'ailleurs, à prendre des motions ou des vœux ensemble, travaillés ensemble.

Je voulais remercier tous les élus de ce mandat. Je trouve que nous avons eu des échanges intéressants, respectueux. Je pense que ce qui est l'important, ce n'est pas d'avoir les mêmes idées, c'est de se respecter dans nos idées. Des échanges qui ont aussi été constructifs. Je voulais vous donner les chiffres ; c'est avant ce soir, et donc je crois que ce soir va encore améliorer les chiffres. Dans la mandature entre 2014 et 2020, nous avons voté à l'unanimité 92,6 % de nos délibérations. Entre 2020 et 2026, l'actuel mandat que nous terminons, nous sommes passés à 96,2 %. Pour cela, je vous en remercie. Je pense qu'on a encore démontré qu'on arrive à s'entendre sur une très grande majorité des sujets. Je pense même qu'on pourrait se permettre de donner des leçons aux parlementaires à l'Assemblée nationale, mais c'est une autre histoire.

Je voulais aussi saluer les élus qui ne se représentent pas ; en tout cas dans ceux que je connais – puisque, peut-être, dans le groupe de M. Dechauffour, tout le monde ne s'est pas encore déclaré, puisque nous n'en sommes pas là –. Notamment, je voulais remercier notamment Émilie Chamoux de sa présence, dans les difficultés aussi qu'elle a connues, et qu'elle connaît évidemment toujours. Je voulais remercier Rose-Marie Gerbe, qui m'a fait savoir aussi qu'elle ne se représentait pas. François Diot, qui, je n'ose pas le dire, faisait partie des meubles ici, mais pas loin. Il part en retraite. Et puis notamment Guy Grafeuille. Voilà, merci. J'en oublie peut-être, non ? Colette Meunier, Rabah Babouri... Ceux qui ne repartent pas peuvent le dire ; je ne suis pas au courant de tout. Pardonnez-moi si j'en oublie certains, ou qui veulent rester discrets.

Je voulais aussi, au nom de tous les élus, remercier les services et le cabinet pour la préparation de ces séances, et de supporter parfois nos longueurs, même si je trouve que, sur ce mandat-là, nous avons fait de gros progrès. Pour preuve, l'heure à laquelle ce Conseil se termine, alors qu'il est à peine 21 h 00.

Je voulais clôturer ce dernier Conseil municipal par ces notes positives, et démontrer qu'en matière de politique on est aussi capable de s'entendre sur l'essentiel, et c'est bien cela qui compte.

Je ne sais pas si quelqu'un souhaite ajouter quelque chose. François Diot ?

M. Diot – J'ai une petite rectification à faire. Quand vous dites que 92 ou 96 % des délibérations sont votées à l'unanimité, c'est le cas dans toutes les collectivités. Et si vous regardez les chiffres à l'Assemblée nationale, vous seriez surpris...

M. le Maire – C'est un peu moins.

M. Diot – Un peu moins. Mais évidemment il y a beaucoup de délibérations assez techniques qui ne font pas l'objet de débats ; et nous nous opposons effectivement sur les délibérations qui relèvent de choix politiques différents, tout simplement.

M. le Maire – A l'Assemblée, comme la présidente me le disait encore récemment, il y a beaucoup de choses sur lesquelles beaucoup de parlementaires s'accordent et qui sont sans doute beaucoup moins médiatisées. Le problème, c'est que, dès que c'est médiatisé, c'est là où chacun veut être sur son identification et sa posture.

Vous avez raison, c'est dans beaucoup de Conseils. Alors, ce n'est pas parfois à des chiffres comme ça, mais cela veut dire que nous aussi nous sommes capables de le faire, en tout cas ici, même si ce sont les mêmes chiffres. Nous allons rester en tout cas positifs, et évidemment ce sont des chiffres que je partage avec vous, parce que vous n'êtes pas obligés de voter avec nous nos décisions, et c'est aussi à vous qu'on le doit.

La séance est levée, et merci encore de votre implication pour la ville de Nevers et ses habitants.

*M. le Maire lève la séance à 20 h 50.*

*Les secrétaires de séance*

*Le Maire*

*Guy Grafeuille*

*Denis Thuriot*

*Sandra Pardal*